

# fenêtres s/ cours

10 décembre 2019  
Numéro 463

Le journal du SNUipp-FSU

portrait  
Directrice

grand angle  
Enfants à la rue

**Laïcité,  
une école  
de la  
concorde**

**Retraites,  
la mobilisation  
continue !**

**casden** 

La banque coopérative  
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

Découvrez une banque  
qui vous ressemble sur [casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

**BANQUE POPULAIRE** 

12 **dossier**

## Laïcité, une école de la concorde

Le principe de laïcité serait-il en danger à l'école? Contrairement à ce que peut laisser entendre le débat politique, le climat est très majoritairement apaisé dans les écoles. Cela n'empêche pas qu'il faille le réaffirmer et savoir l'enseigner.



© Millerand/NAJA

5 **L'enfant**  
Les enfants pour la planète

6 **actu**  
Retraite, un choix de société 8/ Direction: les annonces c'est pour quand? 9/ Salaires des PE: état des lieux / Bernard Schwengler « Perte de valeur »

10 **grand angle**  
Avec toît

21 **métier & pratiques**

22 Décryptage – Harcèlement scolaire: nuit gravement à l'enfant / 24 Maternelle: de nouvelles obligations / 25 Florence Gaboreau, la souffrance enseignante / 26 Il suffira d'un signe / 28 Directrice d'une équipe



© Millerand/NAJA

30 **lire/sortir!**  
De rêves en rêves



32 **société**  
Migrants: indignes limitations

34 **interview**  
Christiane Marty  
« Retraites: une réforme régressive »

**éditorial**  
Inédit

Depuis quelques jours, ça s'agite dans les salles des maîtres, on s'emprunte la calculatrice, on comprend que ce qui n'était qu'un projet devient finalement une réforme. Les grands perdants pour les retraites, c'est eux! Enseignantes (surtout elles!) et enseignants perdraient entre 300 et 900 euros par mois par rapport au système actuel.



© Millerand/NAJA

**UNE PERTE ENTRE 300 ET 900 € PAR MOIS**

Jean-Michel Blanquer s'adressant aux syndicats reconnaissait: « Du fait du montant plus limité de leur régime indemnitaire, le niveau de pension des enseignants se dégraderait très progressivement et au fil des géné-

rations par rapport à celui des corps comparables de la Fonction publique ». Mais il n'y aura pas de perdants assure le gouvernement, qui multiplie les réunions salariales sans réponses. Si ce n'est l'idée de nous faire travailler plus. Au moment où le couvercle sur les difficultés du métier est soulevé, où les enseignants portent jusqu'à l'épuisement un système éducatif vacillant, quelle élégance de parler d'augmenter le temps de travail! D'autant que l'OCDE confirme: notre salaire est plus bas et nous faisons plus d'heures que nos homologues européens. Malmenés, déconsidérés, les enseignants se rebiffent. Ils étaient massivement en grève le 5 décembre. C'est inédit et ça annonce d'autres actions car pour notre profession, il n'y a pas d'autre issue que l'abandon de cette réforme.

**FRANCETTE POPINEAU**

**FENÊTRES SUR COURS** Hebdomadaire du syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

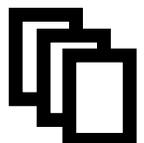
128 boulevard Blanqui 75013 Paris, tél.: 01 40 79 50 00, fsc@snuipp.fr **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:**

Régis Metzger **RÉDACTION:** Francis Barbe, Lilia Ben Hamouda, Laurent Bernardi, Mathilde Blanchard, Laurence Gaiffe, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Francette Popineau, Virginie Solunto

**CONCEPTION-RÉALISATION:** NAJA www.naja.paris / éditoriale: NAJApresse, graphique: Susanna Shannon pour NAJA **IMPRESSION:** SIEP Bois-le-Roi **RÉGIE PUBLICITÉ:** Mistral Media,

22 rue Lafayette 75009 Paris, tél.: 01 40 02 99 00 **PRIX DU NUMÉRO:** 1 euro **ABONNEMENT:** 23 euros ISSN 1241 0497 / CPPAP 0420 S 07284. Adhérent du syndicat de la presse sociale

Joint à ce numéro un encart ADN Partner et un supplément Retraités.



**TEMPS, AIDE,  
RECONNAISSANCE  
POUR LA  
DIRECTION  
D'ÉCOLE.**

**C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?**



**SNUipp**  
**FSU**

DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

# Les enfants pour la planète

Ce sont 370 enfants, entre 10 et 17 ans de dix pays européens. Ils et elles ont rédigé ensemble la toute première «*Déclaration européenne des droits de la planète et du vivant*». Rien de moins. L'initiative est partie en 2017 d'une quinzaine d'enfants de Poissy, dans les Yvelines, sensibilisée aux questions environnementales à l'occasion d'une classe verte. L'idée est venue de coucher sur le papier leurs préoccupations et leur engagement à agir pour un avenir durable. La démarche, soutenue par

l'astrophysicien Hubert Reeves et Nicolas Hulot, essaime un peu partout en Europe et le projet d'écriture collaborative d'une véritable charte est lancé. Les rédacteurs et rédactrices en culottes courtes se partagent la rédaction : aux petits Finlandais l'alimentation et la pollution, aux Italiens le «*zéro déchet*», aux Croates la biodiversité, aux Suédois l'agriculture, aux petits Français de métropole et d'Outremer la question des peuples premiers et de l'impact de la technologie...

## UN PROJET D'ÉCRITURE COLLABORATIVE

Appuyés par un avocat corédacteur du *Pacte mondial pour l'environnement*, le groupe élabore patiemment, et dans la langue de la diplomatie internationale, le

préambule et les 18 articles du texte final. Le 27 novembre, une délégation a été solennellement reçue au Parlement européen pour en faire lecture et engager les adultes... à se remuer un peu. «*Notre planète a le droit d'être représentée pour agir contre toute personne responsable de pollution*», proclame l'article 18. Voilà les adultes prévenus...

La déclaration sur **KIDSFORPLANETRIGHTS.ORG/DECLARATION-FR**  
FRANCIS BARBE



**LOBBYING** pour les droits environnementaux.

OU «*LA CRAINTE D'ÊTRE EMBÊTÉ*», 81% DISENT SE RETENIR PENDANT LA JOURNÉE DE CLASSE CE QUI LEUR CAUSE DES MAUX DE VENTRE, UNE MOINDRE CONCENTRATION DANS LE TRAVAIL ET, POUR 15% D'ENTRE EUX, UNE ENVIE DE PLEURER.  
LE DÉTAIL DE L'ENQUÊTE SUR **HARRIS-INTERACTIVE.FR**

DES ENFANTS DE 6 À 11 ANS DÉCLARENT ALLER AUX TOILETTES À LA MAISON, AU DERNIER MOMENT, POUR NE PAS AVOIR À Y ALLER À L'ÉCOLE SELON UNE ENQUÊTE HARRIS INTERACTIVE PUBLIÉE EN NOVEMBRE. LES RAISONS: «*DES PORTES QUI FERMENT MAL*», «*LA SALETÉ*», «*LE FROID*»

68%

# Retraite, un choix de société

La réforme telle qu'elle est prévue conduirait à une forte réduction des pensions à l'Éducation nationale et notamment celles des PE. Jusqu'à -40%, une situation inacceptable en l'état.

Ainsi donc, tous ces manifestants, ces grévistes, ces cheminots, conductrices de bus, personnels de santé, associatifs, enseignantes et enseignants et salarié-es du privé... n'auraient rien compris. La réforme des retraites planifiée par le gouvernement serait en définitive une mesure de justice sociale, un projet qui permettrait de sauver le système de retraite solidaire par répartition qui sans cela serait gravement menacé. En vue de promouvoir l'idée d'un déficit en 2025, le gouvernement a même commandé un nouveau rapport au Conseil d'orientation des retraites (COR), lequel s'est exécuté mais atteste cependant que ce prétendu déficit est construit de toutes pièces (sic).

Ici, comme dans de nombreuses autres situations, la recherche de l'équité ne permettra pas plus d'égalité. Bien au contraire. Quelle équité peut-il y avoir entre une enseignante, rémunérée à 20% au-dessus du SMIC qui devra interrompre ses activités pour accompagner ses enfants et un cadre d'une administration centrale ou d'une société privée, recruté au même niveau de diplôme et largement mieux rémunéré? Ce dernier bénéficiera parfois d'une complémentaire retraite prise en charge par l'employeur et de la prise en compte de ses primes dans son calcul de points. Notre enseignante n'aura pas droit à cette reconnaissance car c'est bien connu, « elle fait le plus beau métier



**LES PE** particulièrement en nombre dans les cortèges unitaires.

du monde et a des vacances tout de même!».

### VERS UNE PAUPÉRISATION

Bien sûr, officiellement, le gouvernement, que ce soit par la voix de Jean-Paul Delevoye, rapporteur du projet de la réforme des retraites ou encore par celle du ministre de l'Éducation nationale, ne cesse de clairoonner qu'il y a un problème avec les futures pensions des profs et notamment celles des PE. Dont acte, mais concrètement aucune mesure réelle n'est avancée ni pour résoudre le décalage salarial largement documenté des PE, ni pour permettre un départ à la retraite dans de bonnes conditions. La perte de la

prise en compte des six derniers mois de carrière ou encore l'allongement de la durée de cotisation ont pour l'instant des incidences pouvant aller jusqu'à des pertes de 40% sur le montant des pensions dans l'Éducation nationale. Une situation qui a bien été comprise par les personnels des écoles qui se sont largement mobilisés le 5 décembre dernier et qui entendent bien poursuivre leur action pour contraindre le gouvernement à changer rapidement de logiciel.

Alors que la France est parmi les pays comparables, un de ceux qui paye le moins bien ses professeurs, elle ne saurait devenir également celle qui prolonge ce décalage jusqu'à dans les pensions! LAURENT BERNARDI



### PISA ET APRÈS?

C'est presque un marronnier depuis 2000, tous les trois ans l'enquête PISA qui évalue les compétences des élèves à 15 ans sur la compréhension de l'écrit, les mathématiques et les sciences vient rappeler que le système éducatif français reste un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Les résultats de 2018 n'échappent pas à cette constante et si les compétences des élèves du territoire français sont dans la moyenne, ceux issus de milieu socio-économique favorisé ont obtenu des résultats supérieurs de 107 points à ceux des élèves défavorisés. Un écart qui est en moyenne de 89 points pour les pays de l'OCDE. Le ministre, comme les précédents, va faire le tour des rédactions de presse pour indiquer que les fruits de sa politique ne peuvent être en cause, qu'il faut lui laisser le temps et que le dédoublement des classes de CP et CE1 n'a pas encore pu montrer toute sa vitalité... Et pourtant, Roland Goigoux démontrait, dans cette même colonne du numéro précédent, que les résultats des élèves de la cohorte test mettaient en lumière un accroissement des inégalités entre l'éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. Ainsi donc, encore une fois, les quelques mesures pansements n'y suffiront pas. C'est bien d'un tout autre investissement, d'une toute autre conception du développement professionnel des enseignantes et des enseignants dont a besoin notre système éducatif. Car en matière de part de richesse consacrée à l'école, il est là aussi en bas du tableau.

## Éducation prioritaire : inquiétudes

Le rapport Azéma-Mathiot a fini par sortir mais il ne rassure pas. En effet, s'il maintient une gestion nationale, ministérielle des REP+, il prône une mise sous tutelle académique des REP et des écoles dites

«orphelines». Cette gestion différente d'un territoire à l'autre ne garantit pas un traitement équitable des écoles. Elle ouvre la voie à une «délabellisation», c'est-à-dire une sortie d'écoles des réseaux d'éducation prioritaire et une mise en concurrence des

territoires selon les priorités académiques. Le SNUipp-FSU revendique une politique nationale ambitieuse s'appuyant sur des critères objectifs, transparents assurant des moyens à la hauteur des besoins. La nouvelle carte d'EP, qui pourrait s'inspirer de ce rapport, a été repoussée à 2021.

## Victoire syndicale à Chicago

16% d'augmentation sur cinq ans, la rémunération des temps de préparation, une garderie pour les enfants de l'équipe enseignante dans chaque école, un plan de réduction des effectifs par classe et le recrutement d'assistantes et d'assistants : c'est, d'après la vice-présidente du syndicat enseignant du district de Chicago (CTU), ce qu'ont obtenu les personnels de l'enseignement primaire après onze jours de grève en novembre dernier. Aux États-Unis, le financement du système éducatif relève largement de la compétence des États et depuis la



récession de 2008, particulièrement dans les États républicains, les budgets éducatifs avaient subi des coupes claires pouvant aller jusqu'à moins 30%. Les salaires des enseignants – qui sont surtout des enseignantes – y sont particulièrement bas, ce qui les contraint souvent à exercer des petits

boulots de complément. Après la Virginie occidentale, l'Oklahoma, l'Arizona et la Californie, c'est un nouveau mouvement de grève enseignante qui, avec le soutien des parents et d'une grande partie de la population, obtient une augmentation des moyens pour l'école publique.

## Urgence amiante

Suite au rapport de l'Institut sanitaire de santé au travail (ISST) dénonçant le défaut de transparence autour de l'amiante dans les écoles, des syndicats, dont la FSU, mais aussi la FCPE et l'UNL ont interpellé la rue de

Grenelle afin de réclamer des mesures d'urgence. Mise à jour des documents techniques amiante (DTA), repérages avant travaux, formation et information des personnels et des usagers sont notamment réclamés.

## Congrès FSU

C'est du 9 au 13 décembre que se tient à Clermont-Ferrand le congrès national de la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation nationale. L'occasion pour les congressistes des différents syndicats FSU de l'Éducation

nationale et de la Fonction publique de redéfinir leur projet pour les trois ans à venir. Bernadette Groison à la tête de la fédération depuis 2010 passera la main.

## Focus

### DIRECTION : LES ANNONCES C'EST POUR QUAND ?

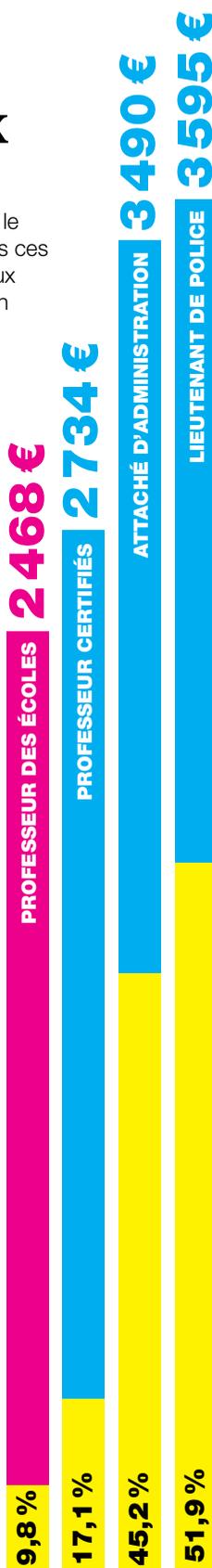
«Un moratoire sur les enquêtes, une journée banalisée et un comité de suivi pour la direction d'école», autant dire que les annonces ministérielles lors du CTM du 13 novembre dernier n'ont pas suscité des oia dans les écoles. Le ministre avait pourtant soulevé quelques espoirs en évoquant des moyens humains supplémentaires, mais ils sont vite retombés. Les annonces sont reportées, d'abord pour faire état le 17 décembre des réponses aux questionnaires et ensuite en établissant un calendrier de travail en trois temps. En janvier, sur les missions incombant aux directions d'école, en février sur l'exercice et la structuration de la direction d'école et enfin en mars sur la revalorisation financière. Le SNUipp-FSU sera présent à chacune de ces étapes pour porter la parole des personnels autour de l'augmentation du temps de décharge, l'affectation d'une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école et l'augmentation des rémunérations. Des priorités pour lesquelles les directeurs et les directrices attendent des réponses concrètes.

# Salaires des PE: état des lieux

La note de la Depp de novembre, le rapport de l'OCDE en septembre et le dernier bilan social paru en juin : tous ces documents dressent un état des lieux alarmant des salaires enseignants en France. Leur pouvoir d'achat est en baisse, ce qui les fait dégringoler sur l'échelle sociale. Tous niveaux confondus, les enseignantes et enseignants français gagnent 22 % de moins que la moyenne des pays développés en milieu de carrière. Les écarts de revenus restent très sensibles entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré : les salaires net mensuels moyens des personnels enseignants titulaires du public en 2016 sont de 2220 € dans le 1<sup>er</sup> degré et 2730 € dans le 2<sup>nd</sup> degré selon les données du bilan social 2017/2018. La part la plus importante des indemnités et surtout des heures supplémentaires expliquent cette différence. Ces chiffres masquent de très forts écarts entre les débuts et les fins de carrière ainsi que des inégalités salariales entre les hommes et les femmes (11 % chez les PE). L'annonce par le ministre d'une augmentation d'au mieux 30 € mensuels, a enflammé la profession et raffermi la volonté des enseignants et enseignantes de défendre leur pouvoir d'achat et leur retraite. v.s.

## RÉMUNÉRATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Salaires mensuels moyens à temps complet en 2017 dont **taux de primes.**



(CHIFFRES DEPP NOV 2019)

## 3 questions

### « PERTE DE VALEUR »



Bernard Schwengler est enseignant agrégé en sciences sociales et docteur en sciences politiques.

des professeurs certifiés et de façon plus générale correspondent aux grilles indiciaires des fonctionnaires de catégorie A type. Mais leurs salaires net sont restés plus faibles, en moyenne de l'ordre de 10 %, que ceux des professeurs certifiés. Le montant de leurs rémunérations annexes est plus faible. La création de l'ISAE a permis de réduire les écarts mais ne les a pas supprimés. Par ailleurs, les PE accèdent moins souvent à la hors classe que les enseignants du second degré, bien que cette différence aura tendance à se réduire avec le temps. Ces différences de salaires sont encore plus marquées avec les fonctionnaires de catégorie A non enseignants. Des années 1980 à nos jours, chez de nombreux corps de fonctionnaires non enseignants, la perte de valeur du point d'indice a été compensée par des hausses des rémunérations annexes, contrairement à ce qui s'est passé chez les enseignants.

### 1. COMMENT LES SALAIRES DES PE ONT-ILS ÉVOLUÉ ?

Au cours des années 1990 les salaires net des enseignants du 1<sup>er</sup> degré avaient augmenté suite à la création du corps des PE. Mais les effets sur les salaires de la création du corps des PE ont été en grande partie perdus à partir des années 2000, sous l'effet de la perte de valeur du point d'indice. À prix constants, les salaires net des PE de 2018 sont plus élevés que les salaires des instituteurs de 1982 en tout début de carrière. Ils sont plus bas en milieu de carrière. Et ils retrouvent les niveaux de 1982 en fin de carrière à la classe normale. Seuls les PE accédant à la hors classe ont en 2018 un salaire plus élevé que les instituteurs de 1982 en fin de carrière.

### 2. COMMENT SE SITUENT-ILS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Avec la création du corps des PE en 1990, les grilles indiciaires des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont été alignées sur celles

### 3. PEUT-ON PARLER DE DÉCLASSEMENT ?

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré appartenant à un corps de catégorie B (les instituteurs). Ils ont été revalorisés et placés en catégorie A. Mais les bénéficiaires de ces revalorisations indiciaires ont été en grande partie reperdus.

PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE SOLUNTO

# Avec toit

Dans l'Oise, un élan de solidarité parti des écoles s'est levé afin qu'aucun enfant ne dorme dans la rue.

20 novembre, début de soirée devant la gare de Beauvais dans l'Oise, il fait 1°C. Comme chaque mercredi, un stand associatif propose de se réchauffer d'une soupe, de partager le pain et un morceau de fromage, et des bonbons pour les enfants... enfants de familles migrantes, enfants SDF. En ce jour anniversaire des 30 ans de la CIDE (lire ci-contre), à l'issue d'une grande journée de mobilisation, une soixantaine de militantes et militants sont venus attendre avec ces enfants et leurs familles à l'un des dix points de rencontre du Samu social du département. Comme chaque soir, plus d'une trentaine de personnes sont ici, parents, enfants, bébés, pour la plupart déboutés du droit d'asile. Rose-Marie Monteil de l'association *Solidarité migrants Oise* a recensé quinze enfants aujourd'hui devant la gare, souvent plus d'une trentaine sur le département. «*La maraude tourne avec quatre véhicules de 19h à minuit. On note les demandes d'hébergement que l'on transmet au 115. C'est eux qui répertorient et nous donnent les orientations*», explique Alexis Derache, président du Samu social de l'Oise qui se charge ensuite, entre 22 et 23h, d'assurer le transport vers les lieux de mise à l'abri d'urgence, parfois lointains. Les familles devront les quitter le lendemain à 7h sans moyen de transport pour rejoindre les écoles. La veille,



LE SOIR... gare de Beauvais...

39 mamans et enfants ont été mis à l'abri, les hommes sont restés à la rue, ainsi qu'une famille avec trois enfants. Aline, 6 ans et Alexandra, 8 ans et leur maman enceinte, viennent d'Angola. Elles attendent avec des maîtresses de l'école élémentaire Camus où les filles sont scolarisées depuis la rentrée de novembre. Hier soir, elles étaient dans un foyer mais la semaine dernière, sans solution d'hébergement, c'est la solidarité qui leur a permis de dormir à l'hôtel. Claire Michot de l'école Camus fait partie du collectif *Pas dans la rue solidarité\** créé par des enseignants de Beauvais. «*Nous avons organisé des goûters solidaires et une collecte. Nous assurons un relais aux maraudes pour garantir que les enfants qui ne sont pas pris en charge par le 115 puissent être logés*». La mairie de Beauvais offre le repas de midi et le

centre de loisirs aux enfants pendant que la boutique Solidarité d'Emmaüs permet aux parents de se doucher ou de laver le linge.

## MOBILISÉ-ES POUR DIRE STOP!

C'est à 15h devant la Préfecture que le collectif constitué d'associations et d'organisations syndicales de tout le département avait appelé à manifester. «*Ces enfants sont dans nos écoles. Les enseignants sont aussi des citoyens. Nous demandons la réquisition des logements vides*», clame Pierre Ripart, secrétaire départemental du SNUipp-FSU de l'Oise, très présent dans toutes les initiatives en soutien aux migrants. Le collectif se relaie lors des maraudes du Samu social, centralise le recensement des enfants à la rue et l'envoi tous les jours, depuis le 10 octobre, par courrier



## MAIS QUE FAIT L'ÉTAT ?

« Ils ne veulent pas reloger les déboutés pour éviter un « appel d'air » et favorisent une aide au retour » a retenu Pierre Ripart de l'audience avec le cabinet du préfet. Un communiqué de la Préfecture, publié le jour de la mobilisation, indiquait : « L'Oise dispose de 1953 places d'hébergement, 1103 pérennes et 850 quotidiennes à l'hôtel, aujourd'hui toutes occupées. Chaque nuit, entre 120 et 150 personnes vulnérables, pas toutes déboutées du droit d'asile, sont identifiées par le Samu social comme étant sans solution d'hébergement ». Les mairies sollicitées ont mis à disposition des hébergements d'urgence encore plus précaires, telles 20 places du gymnase Morvan à Beauvais depuis le 22 novembre. « La mairie fait tout ce qu'elle peut. Mais elle ne peut pas se substituer à l'État qui n'assume pas ses missions », ajoute pour finir Pierrick White, conseiller auprès du maire de Creil. Et donc ses obligations d'appliquer l'article L345 du Code de l'action sociale et des familles : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

au préfet et à la présidente du Conseil départemental. Pendant qu'une délégation était reçue par le directeur de cabinet du préfet, plus de 100 personnes ont pris le chemin de la gare, faisant halte devant le Conseil départemental, la direction départementale de la cohésion sociale et la mairie de Beauvais, avant de se retrouver à l'AG de 18h dans une salle communale pour organiser la suite des mobilisations.

## SOLIDARITÉ SUR LE PLATEAU ROUHER

La famille Kavtaradze arrivée de Géorgie, un pays « sûr » selon les autorités, l'année dernière pour faire soigner sa fille a été déboutée de sa demande d'asile politique juste avant la rentrée scolaire et a dû quitter le logement de France Terre d'Asile qu'elle occupait à Creil. Sans

communauté pour les soutenir, ni de famille pour les accueillir et sans hébergement d'urgence, la famille doit alors dans sa voiture. Informée de la situation, l'équipe enseignante de l'école Camus de Creil où sont scolarisés les enfants Lizi et Revazi, les a accueillis à l'école. « Dès le lundi j'ai écrit à l'inspection, à la Préfecture, à la mairie de Creil pour les alerter. Jeudi soir, toujours sans hébergement du 115, nous avons décidé de les héberger à l'école. Les autres parents ont ramené des dons alimentaires, des couvertures et ont constitué une cagnotte. La mairie de Creil nous a assuré de son soutien. La presse aussi était là », raconte Xavier Bulliard le directeur. Dès le lendemain, une solution d'hébergement est trouvée par décision du préfet dans un mobil-home social au camping de Bresle.

À l'école Nerval, c'est une famille armé-

## en bref

### DES DROITS ?

700 enfants chaque soir à la rue à Paris, 160 dans le 93, 300 à Lyon, entre 100 et 400 à Toulouse, comment savoir ? Et pourtant, le droit au logement est reconnu comme un droit social depuis 1946. Avec la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, signée par la France, ce droit s'adresse également aux enfants en stipulant dans son article 27-3 que l'État se doit d'aider les familles afin que celles-ci puissent bénéficier d'un logement.

### TOITORIEL

C'est dans le département du Rhône qu'est né ce guide à l'usage des personnes qui souhaitent soutenir les familles sans toit des écoles, collèges et lycées de Lyon. Proposé par le collectif Jamais sans Toit, collectif de soutien aux élèves sans toit et leur famille, il est le fruit de nombreuses expériences et constitue un recueil de coordonnées utiles.

nienne qui est sous le coup d'une expulsion fin septembre. Pierre-Emmanuel Boudet, directeur de la maternelle qui scolarise Natali, et Ismael Sosa, directeur de l'élémentaire qui accueille Hovhannes en CP, prennent les choses en main avec leurs équipes. Ils alertent, rassemblent et, sans solution d'hébergement acceptable par le 115, sans proposition de la préfecture, avec à nouveau l'accord de la mairie, installent la famille dans la salle délaissée du RASED. « Il a fallu organiser une vie avec les allers-retours quotidiens au Samu social le soir, les tours de garde des équipes enseignantes pendant les 27 jours d'occupation. Il y avait 15 gamins à la rue à Creil ce 10 octobre et c'est pour lutter contre ces situations que le collectif s'est créé », explique Pierre-Emmanuel, familier des luttes creilloises. La mobilisation aura fait avancer le plan hiver de 15 jours et permis ainsi à la famille Babayan d'être logée sur Beauvais, bien que les enfants continuent de fréquenter leur école de Creil. VIRGINIE SOLUNTO

\* <https://www.facebook.com/hashtag/pasdanslarue>

# dossier



# Laïcité, une école de la concorde

Le principe de laïcité serait-il en danger à l'école ? Contrairement à ce que peut laisser entendre le débat politique, le climat est très majoritairement apaisé dans les écoles. Cela n'empêche pas que régulièrement, il faille réaffirmer ce principe et sa signification. Il faut aussi savoir l'enseigner.

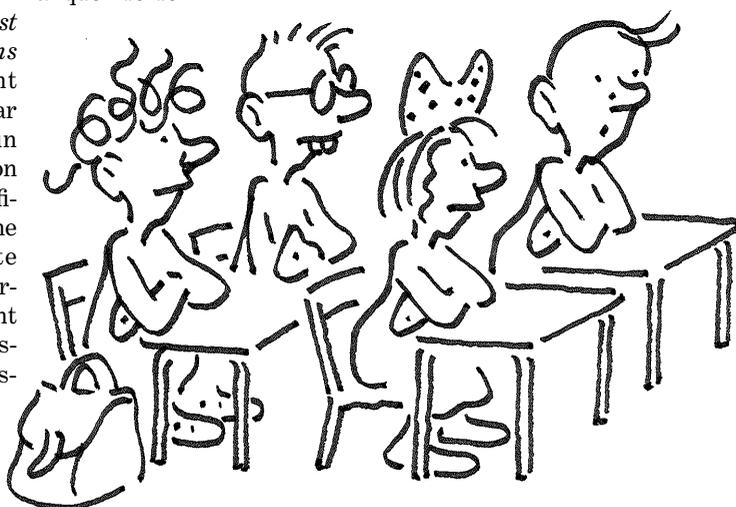
## Laïcité, une école de la concorde

Quel beau fait d'armes ! Vendredi 11 octobre, le conseiller régional RN de Bourgogne-Franche-Comté Julien Odoul s'en est violemment pris à une mère voilée accompagnant une sortie scolaire au parlement régional. Un port du voile qui, à ses yeux, serait contraire au principe de laïcité. Du coup, ce qui aurait dû être une leçon de civisme valorisant une institution démocratique s'est transformé en une démonstration de haine devant des enfants sous le choc. L'indignation a été grande, ce qui n'a pas empêché Jean-Michel Blanquer de déclarer que « *le voile n'est pas souhaitable dans notre société* », avant qu'il ne rétropédale car faut-il le rappeler, un ministre de l'Éducation nationale n'a pas à afficher d'opinions sur une telle question. Cette triste affaire aura surtout montré comment des individus peu respectueux peuvent instrumentaliser une valeur fondamentale de la République pour déverser leur fiel, une bonne dose d'islamophobie en l'occurrence.

### CE QUE DIT VRAIMENT LA LOI

L'incident montre aussi qu'à force de dénoncer abusivement les atteintes au principe de laïcité à l'école, on en oublie sur quoi il repose. La question des signes religieux à l'école n'est pas nouvelle. Elle avait été traitée en 2004, suite aux travaux de la commission Stasi, avec l'interdiction faite aux élèves d'en porter dans l'enceinte scolaire. Huit ans plus tard, une circulaire du ministre Luc Chatel étendait cette interdiction aux sorties scolaires. Mais sur ce point, le conseil d'État a tranché en 2013. Il estime que les personnes accompagnatrices ne sont pas des agents du service public mais des usagers et ne sont donc pas soumis à la neutralité religieuse au contraire des fonctionnaires. On aurait pu croire que le débat serait clos, ce n'est visiblement pas le cas. Ce débat n'est en tout cas pas sans im-

JE TE PRIE DE RAPPORTER CETTE ASSIETTE À LA CANTINE !



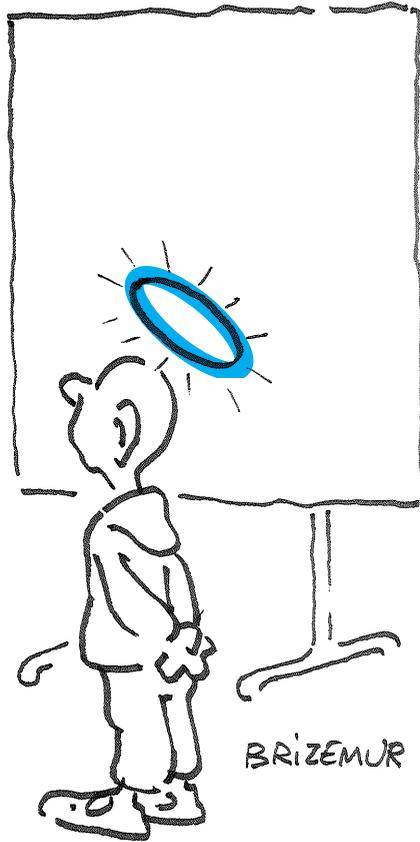
portance. La laïcité reste un fondement de l'école publique. Les lois de Jules Ferry en 1881, 1882 et 1886, bien avant la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, instaurent sans équivoque une école publique qui est laïque tout autant qu'obligatoire. Mis à part le régime de Vichy, cette orientation ne sera jamais remise en cause. Elle sera même renforcée avec son inscription dans la Constitution en 1958 (lire p16). Reste quand même à bien comprendre de quoi l'on parle. « *La laïcité est un cadre, un principe d'organisation de la République qui garantit la mise en application effective de deux valeurs de la République : l'égalité de tous et une liberté fondamentale, la liberté de conscience. La laïcité n'est donc pas une simple tolérance de l'autre. C'est le paradoxe apparent de la laïcité qui sépare pour mieux rassembler* », rappelle Jean-Paul Delahaye vice-président de la Ligue de l'enseignement chargé des questions de laïcité (lire p17).

### UN CLIMAT APAISÉ POUR NEUF PE SUR DIX

Ce rappel d'une notion dont on oublie parfois le sens profond, n'est sans doute pas inutile. Mais malgré ce que veulent faire croire quelques politiques dans le débat public, l'école est loin d'être à feu et à sang, bien au contraire. « *Je crois qu'il y a une inquiétude, alimentée par l'hyper médiatisation de situations problématiques ou conflictuelles et le débat politique. Pour autant, une enquête de l'IFOP réalisée en 2018, montre que pour la très grande majorité des enseignantes et des enseignants, le climat est apaisé ou très apaisé* », confie Jean-Louis Bianco le président de l'Observatoire de la laïcité (lire p19). Selon cette étude, neuf enseignantes sur dix partagent ce sentiment.

Cela ne signifie pas pour autant que tout va très bien, madame la marquise. Dans le même temps, selon la même étude, une majorité de PE s'estime mal formée pour aborder et faire vivre la laïcité à l'école.

# “La laïcité est un cadre, un principe d’organisation de la République qui garantit la mise en application effective de deux valeurs de la République : l’égalité de tous et une liberté fondamentale, la liberté de conscience”



Pour cette raison, l’Observatoire de la laïcité pense nécessaire la création de modules dédiés dans le cadre de la formation initiale. Or aujourd’hui, le seul outil à disposition est le vademecum proposé par le ministère. Mais si le document répertorie nombre de situations, il est loin d’apporter des réponses à tous les événements pouvant survenir à l’école (lire ci-contre).

## UNE CITOYENNETÉ ÉCLAIRÉE

Qu’il s’agisse des relations avec les familles ou avec les élèves, gérer les situations est un geste professionnel pour lequel il faut faire confiance aux directrices et aux directeurs, ainsi qu’aux équipes. Le conseil d’État le soulignait dans son avis de 2013 revoyant à « l’autorité compétente » qui dans une école n’est autre que la direction ou l’équipe, le soin de dialoguer avec les parents. Ce sont bien les équipes, en particulier lorsqu’elles sont confrontées à une absence de mixité sociale ou un certain

communautarisme, qui sont les mieux placées pour juger du contexte et prendre les décisions adaptées.

Il ne faut pas oublier non plus qu’à l’école, la laïcité ça commence par s’enseigner. Quand les élèves reçoivent dans leur famille une éducation religieuse, il est nécessaire parfois que les PE expliquent le sens de la laïcité et les aident à distinguer croyances et savoirs. Bien des occasions

peuvent s’y prêter. À Bailleul dans le Nord, c’est en accompagnant ses élèves de CM1/CM2 de l’école Victor-Hugo dans les cimetières où reposent les soldats tués lors de la Première guerre mondiale qu’Alain Talieu peut aborder la question. Le travail sur la signification religieuse des pierres tombales le conduit à parler du fait religieux, du vivre - et mourir - ensemble, même si on ne partage pas les mêmes convictions (lire p16). À l’école Romain-Rolland d’Évreux, dans l’Eure, c’est par l’entremise du temps dédié à l’EMC et dans le cadre de débats réglés, que Yasmina Bouamar amène ses élèves à réfléchir sur la question (lire p18). Preuve que l’école peut, par l’enseignement dans le quotidien du principe de laïcité, construire des citoyennes et citoyens libres et éclairés. Et justement, c’est son rôle.



## VA DONC VOIR DANS LE VADEMECUM.

Que faire quand un élève demande à pouvoir prier lors d’une classe transplantée ? Allons voir dans les 80 pages du vademecum *La Laïcité à l’école* qui prend la suite, en 2018, du livret laïcité. Le guide se donne pour but de passer en revue toutes les situations que peuvent rencontrer les équipes en lien avec la religion : repas différenciés, journée d’absence pour célébrer une fête religieuse... Le maître-mot : dialoguer avec la famille. Ça, les PE y auraient pensé. Mais on retrouve entre les lignes les partis pris du ministère. Ainsi, Noël est présenté comme une « fête sécularisée » que l’on peut travailler en classe si l’on évite tout signe religieux. Une interprétation qui peut se discuter. La multitude des textes, sans hiérarchie, ajoute parfois de la confusion et surtout ne fait que mettre en lumière le besoin d’une authentique formation pour se les approprier.

**UN  
DEMI-MILLION  
DE SOLDATS**  
sont tombés  
lors des batailles  
des Flandres,  
chrétiens,  
musulmans, juifs,  
sans religion...

# Un principe fondateur

L'institution de l'école laïque n'est pas seulement une libération de la tutelle de l'Église.

Issue des conceptions des Lumières et de la Révolution et adossée aux valeurs de la République, elle s'engage dans la construction de citoyennes et citoyens libres et égaux. C'est en 1881 et 1882, avec les lois de Jules Ferry, qu'une éducation assurée par l'État s'instaure. L'école devient gratuite puis publique et laïque, avant la séparation de l'Église et de l'État établie par la loi de 1905. À un enseignement de valeurs catholiques, repoussé hors de l'école, vient se substituer une transmission des valeurs républicaines. L'école laïque est ainsi construite pour faire vivre une «*unité fraternelle de la Nation*», dans le but de faire société, dirait-on aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement pour les instituteurs et institutrices d'expliquer la République mais de la faire aimer. Lors d'un discours au

Sénat, Jules Ferry précise «*Nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique ou la neutralité politique.*» Évidemment, le changement est tumultueux. Il fait naître une «*guerre scolaire*» entre les familles de l'école publique et celles des écoles «*libres*», régies par le clergé. Dans les années 1910, les évêques appellent à mettre à l'index les manuels d'instruction civique et à contrôler les équipes enseignantes. Mais si les pouvoirs publics se montrent fermes sur les programmes, ils encouragent des accommodations pour apaiser les querelles, visant à faire de la laïcité un principe de rassemblement et non de combat, une volonté d'unir et non de diviser. Une conception qu'il est sans doute de bon aloi de rappeler aujourd'hui.



## Noms de Dieu

Les religions, les CM1 et CM2 de Bailleul (59) les abordent au gré du programme d'histoire.

«*Au champ d'honneur, les coquelicots / Sont parsemés de lot en lot / Auprès des croix; et dans l'espace...*» C'est entre ces croix du cimetière militaire que cheminent les CM1 et CM2 de l'école Victor-Hugo à Bailleul (59). Ils y récitent le poème écrit par un soldat anglais *In Flanders fields* «*ou plutôt une adaptation pacifiste, axée sur le souvenir*», précise leur maître Alain Talleu. Partout ici, dans la plaine franco-belge, la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale a laissé ses stigmates. D'innombrables cimetières militaires rappellent le demi-million de soldats tombés ici, Français, Allemands, Anglais mais aussi venus du Moyen-Orient, d'Afrique... Leurs différences se retrouvent dans leurs tombes: elles sont chrétiennes mais aussi musulmanes, juives, ce qui confronte les élèves et leur professeur à la question des religions. «*Les croix blanches, c'est pour les chrétiens, ceux qui croient en Dieu*», les sépultures en ogive avec le croissant et l'étoile: «*ce sont des musulmans. Ils croient en un autre Dieu*». Alain précise: «*En Allah, le nom de Dieu dans l'islam*». Il explique aussi que certains soldats n'étaient pas croyants mais reposent sous une croix par tradition. Parfois, une colonne brisée signale un libre-penseur.

### ÉQUILIBRE

D'autres inscriptions interpellent les élèves, sur la stèle de soldats inconnus: «*Known unto God*» Candice, Soanne





### 3 QUESTIONS À...

## «ÉVITER TOUTE CONFUSION»



Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, est vice-président de la Ligue de l'enseignement.

# 1.

## QUEL EST L'ENJEU DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ?

La mission des enseignants est de faire partager aux élèves et à leurs parents l'idée fondamentale que la laïcité est un cadre, un principe d'organisation de la République qui garantit la mise en application effective de deux valeurs de la République : l'égalité de tous et une liberté fondamentale, la liberté de conscience. La laïcité n'est donc pas une simple tolérance de l'autre. C'est le paradoxe apparent de la laïcité qui sépare pour mieux rassembler : qui sépare le pouvoir religieux et le pouvoir politique ; les connaissances et les croyances ; le curé, le pasteur, l'imam et le rabbin de l'instituteur, pour rassembler les citoyens autour de valeurs communes. La laïcité ne rejette personne. Mais, en contrepartie, les élèves et leurs parents, membres à part entière de la communauté éducative, s'engagent à respecter les règles applicables à l'école publique. Il revient à l'école laïque de construire du commun en permettant à chacune et chacun d'être soi-même dans une société diverse et fraternelle.

# 2.

## Y A-T-IL UNE REMISE EN CAUSE À L'ÉCOLE ?

Selon une enquête de l'IFOP pour le CNAL, *La laïcité à l'école* : les enseignants ont la parole, neuf enseignants sur dix estiment que le climat scolaire autour de la laïcité est aujourd'hui apaisé dans leur école ou établissement. L'école laïque met

en application le principe de laïcité, elle ne combat pas les religions mais elle les tient à distance. On n'entend parler que des difficultés, et il y en a, mais il y a aussi un travail important effectué par les enseignants et de belles réussites qui ne sont pas suffisamment valorisées et médiatisées. Si les difficultés rencontrées et les contestations de la laïcité sont un phénomène mineur, elles existent néanmoins et elles se manifestent de façon beaucoup plus vive en éducation prioritaire, comme la remise en question des programmes par certaines familles et par certains élèves. C'est évidemment un point essentiel car c'est par la laïcisation des programmes que notre école est devenue laïque.

# 3.

## QUID DE LA FORMATION ?

Les trois quarts des enseignants déclarent n'avoir jamais reçu de formation initiale pour enseigner le principe de laïcité et, même s'ils observent un réel progrès depuis quelques années, ils sont très peu nombreux à avoir bénéficié d'une formation continue sur la laïcité. Si dans les cas de difficultés importantes, les enseignants peuvent avoir besoin d'un soutien extérieur, leurs demandes se portent essentiellement sur des outils pédagogiques concrets et sur de la formation de proximité et en équipe, formation qui soit une vraie ressource dans leur pratique quotidienne. Parce que la laïcité est constitutive de notre pacte républicain, son enseignement ne doit souffrir aucune confusion, ce qui n'est pas toujours le cas. Pourtant, seule une laïcité bien comprise est une laïcité bien transmise. Le vademecum, qui a succédé au livret laïcité de 2016 et la charte de la laïcité décrivent le droit actuel. Ces outils se complètent et sont de nature à répondre aux questions multiples qui peuvent se poser au quotidien.

et les autres cherchent dans leurs connaissances d'anglais : « *Seulement connu de Dieu* », apporte l'enseignant. « *Parfois ils me demandent : 'Donc Dieu existe ?' Je peux répondre que cela dépend des croyances mais que je ne donnerai pas mon avis* ». C'est cet équilibre qu'il trouve tout au long de la sortie puis au retour en classe : ne pas botter en touche la question des religions, mener « *une étude croisée de faits religieux replacés dans leurs contextes* » comme disent les programmes. Sans influencer. Si les élèves distinguent la présence de plusieurs religions, relèvent les symboles, croix, croissants, étoiles... ils peinent à en saisir le sens « *c'est parce que les soldats venaient de différents pays* ». Le PE reprendra donc en classe pour aider à distinguer religions, nationalités, voire langues. Il rappellera la naissance de ces religions dans le cours de l'histoire et ce qui différencie par exemple fois protestante et catholique au moment de la Réforme. « *Nous étudions aussi beaucoup l'iconographie, les tableaux quand nous travaillons sur les croisades ou les guerres de religion* », continue Alain, « *En histoire de l'art aussi, de nombreuses œuvres sont religieuses, on explique leur origine et leur sens* ». Il mène les séances naturellement. « *Ce n'est pas une question tendue ici* ». Mais il se souvient d'un moment plus délicat « *Lors d'une cérémonie du 11 novembre à laquelle nous participions, l'un des prêtres, en soutane, est venu féliciter les élèves. Mais il n'a pas été simple de lui faire comprendre ensuite que, non, je n'allais pas les inciter à participer également à la cérémonie qui aurait lieu lors de la messe du dimanche à l'église...* »



**LE DÉBAT**  
se déroule  
sur de  
confortables  
canapés.

# Mise en mots

C'est sous forme d'ateliers-débats que l'école Romain-Rolland d'Évreux (27) aborde les sujets de société, dont la laïcité.

«*La laïcité pour moi, c'est ne pas se moquer des gens, de leur religion pour qu'on puisse vivre ensemble*», explique Sabila, pompon en main, lorsque l'enseignante pose le thème du débat. Aimé réagit dès que le pompon lui est remis. «*Pour moi, ça veut dire que s'il y a un chrétien et un musulman, ils peuvent jouer ensemble. Avoir une religion différente, ça veut pas dire qu'on est différent*». Parler seulement lorsqu'on a le pompon en main, ces élèves de CM2 de l'école Romain Rolland à Évreux (27) le savent. Ces débats sont une habitude avec des règles posées avant de commencer : il n'existe ni questions ni réponses bêtes et la parole est libre à partir du moment où elle est dans le thème. Dans cette école en REP+ de dix classes qui accueille près de 250 élèves du quartier de la Madeleine où vit un cinquième de la population d'Évreux, le vivre-ensemble est au centre des préoccupations. Et pour cause, l'école accueille près de trente origines différentes et une population dont 70% sont d'une catégorie socio-professionnelle défavorisée, dont les croyances et les modes de vie semblent si différents. Pourtant non, et l'équipe enseignante a bâti tout un projet autour des programmes d'éducation morale et civique pour préparer les élèves à leur futur rôle de citoyens et de

citoyennes. Jérôme Garapon, enseignant de la classe, laisse sa place à Yasmina Bouamar, enseignante de CE1, tous les après-midis pendant une demi-heure afin qu'elle mène des ateliers débats avec ses élèves dans le cadre d'un décloisonnement. «*Le débat sur la laïcité d'aujourd'hui est dans la continuité du travail sur les valeurs de la République, au même titre que la liberté, l'égalité et la fraternité abordées la semaine passée en histoire. On avait analysé une gravure dans laquelle des gendarmes enlevaient des crucifix dans les écoles. Cela m'a permis d'introduire la notion de laïcité*». Yasmina s'appuie sur cette séance pour lancer le débat du jour. Les élèves attendent sagement d'avoir le petit pompon rose pour s'exprimer. Tous et toutes participent.

## « MON AMI, IL PEUT CROIRE EN DIEU OU PAS »

En deuxième partie de séance, l'enseignante leur présente un dilemme. «*Des élèves travaillent sur un texte qui parle de Jésus. Samy lève la main et dit qu'il ne croit pas en Dieu. Une partie des élèves est choquée et décide de ne plus être amie avec lui. Pierre, le meilleur ami de Samy, est embêté car il ne sait pas s'il doit faire comme les autres ou le défendre*». Les réponses fusent. Pour Farouk, «*mon ami il peut croire en Dieu ou pas. C'est rien, c'est son choix. Moi, je l'aurais défendu*». Pour Aimé, la réaction de Pierre est choquante, «*il ne devrait pas avoir à choisir. C'est son ami, il doit accepter son choix. Il doit savoir directement qu'il doit le défendre*». Un seul moment de crispation pour Dudu lors de cette demi-heure de débat. Pour lui, c'est inimaginable de changer de religion «*Ça se fait pour les parents et tout...*» Une réaction loin d'être propre aux élèves de REP, un simple conflit de loyauté que peut ressentir n'importe quel élève et que l'école aider à surmonter.

**en  
bref**

## C'EST QUOI LA LAÏCITÉ ?

En 1 minute 42 chrono, *Un jour une question* s'attaque à la question de la laïcité et y répond à hauteur d'enfant. Le module vidéo désormais hébergé par la plateforme *Lumni* regroupant les ressources éducatives de *FranceTV* rappelle avec quelques illustrations animées les origines avec la loi de 1905, ainsi que les principes de liberté de conscience, de respect de chacun et chacune. Sur **LUMNI.FR**

## EN LIGNE

Principes fondateurs, textes de référence, ressources pédagogiques en ligne, bibliographie et sitographie, pistes de formation à distance : la plateforme *Éduscol* propose un large bouquet d'outils pour réfléchir et travailler la plupart des aspects de la question laïque dans sa classe. À consulter sur : **EDUSCOL.EDUCATION.FR**

## EXCEPTION

Des cours de religion catholique, protestante et juive existent dans les écoles d'Alsace et de Moselle. Facultatifs, ils sont assurés par des représentants des différents cultes. Les élèves qui ne suivent pas ces cours, de plus en plus nombreux, restent avec les enseignant.es. Cette exception, dénoncée par le SNUipp-FSU, n'est qu'une petite partie du Concordat, traité de 1801 entre l'État français et le Saint-Siège toujours en vigueur dans ces départements qui étaient allemands en 1905.

# “Notre trésor républicain”



Jean-Louis Bianco est président de l'Observatoire de la laïcité.

## LA LAÏCITÉ EST-ELLE AUJOURD'HUI MENACÉE ?

**JEAN-LOUIS BIANCO :** Je crois qu'il y a une inquiétude, alimentée par l'hyper médiatisation de situations problématiques ou conflictuelles et le débat politique. Pour autant, une enquête de l'IFOP réalisée en 2018 pour le CNAL\*, montre que pour la très grande majorité des enseignants, le climat est apaisé ou très apaisé. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas être vigilant, nous avons un devoir de vigilance, quels que soient les cas. Mais pour moi, la question numéro un, c'est la question sociale, l'absence de mixité sociale. Les politiques de la ville, sauf exception, n'ont pas réussi à créer de mixité dans nombre de territoires. Or, sans mixité sociale, il y a une pression diffuse qui est la loi du quartier. Et puis aussi, naturellement, des pressions politiques, même si elles peuvent se déguiser de religieux, qui ici ou là tentent d'investir l'école.

## Y A-T-IL LIEU DÈS-LORS DE REVISITER LES LOIS LAÏQUES ?

**J-L.B. :** C'est une tendance très propre à notre pays de dire, quand un problème surgit, « Il faut faire une loi. » Or, j'ai la certitude qu'il ne faut pas faire de lois d'émotion quand telle ou telle difficulté surgit dans l'espace public. Il faut connaître la loi et là, il y a des progrès à faire pour tous les acteurs et l'appliquer avec fermeté et sérénité. Ne

pas en faire un instrument d'aggravation des tensions mais de leur résolution. La force extraordinaire de la laïcité, qui constitue notre trésor républicain, c'est sa vocation universaliste et qu'elle a été conçue dans la durée. D'abord pendant la Révolution française, par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, puis par les grandes lois laïques de Jules Ferry et celle de 1905, en s'appuyant sur des principes universels. Quand on parle de la liberté de conscience, de la neutralité de l'État, de la citoyenneté, des droits et des devoirs que nous avons quelles que soient nos origines ou nos convictions, ce sont des principes qui s'appliquent à tous les temps et à tous les lieux. Ils n'ont pas à s'adapter aux contingences de l'actualité. Parce qu'alors, on pourrait remonter à plus vieux que la loi de 1905. À la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, pourquoi pas ? Personne, j'espère, ne songe à la remettre en cause.

## ET S'AGISSANT DES ACCOMPAGNANTS DES SORTIES SCOLAIRES ?

**J-L.B. :** Une étude du conseil d'État a été réalisée fin 2013 à la demande du Défenseur des droits. Ses conclusions sont sans ambiguïté. On est agent ou « collaborateur occasionnel » du service

public comme par exemple, pour des raisons d'assurance, quand un simple citoyen qui voyant un début d'incendie dans une école intervient aux côtés du personnel pour le combattre et peut être blessé. Cela n'a rien à voir avec le statut des agents publics. Les parents qui accompagnent les sorties scolaires, c'est très nettement dit dans l'étude du conseil d'État, ne sont pas des agents du service public et ne sont pas astreints à la neutralité. Par contre, le directeur d'école dispose du droit de ne pas accepter des gens qui perturberaient les sorties scolaires, quel que soit le motif, religieux ou autre, ou qui feraient de la propagande ou du prosélytisme.

## “La question numéro un, c'est la question sociale, l'absence de mixité sociale”

## LA PROPOSITION DE LOI DU SÉNAT N'A DONC PAS LIEU D'ÊTRE ?

**J-L.B. :** Le législateur est bien évidemment libre de légiférer, mais je crois que ce n'est pas nécessaire puisque la règle a été très clairement posée par le conseil d'État, confirmée par plusieurs arrêts. Là où la laïcité est en danger, pour des raisons que je qualifie de « politiques » plus que religieuses, ce ne sont pas les parents accompagnateurs qui font problème. J'ajoute qu'il y a des tas d'écoles de la République où si vous n'aviez pas des mamans portant un foulard qui accompagnent les sorties, il n'y aurait tout simplement pas de sorties du tout. Et pour ces parents, de milieux généralement très modestes, faire la démarche de venir se mettre au service de l'école, c'est une formidable démarche d'intégration. C'est au travers de cette intégration, en faisant respecter la règle, qu'on résout les problèmes.

\*Comité national d'action laïque

## “Ce sont des principes qui s'appliquent à tous les temps et à tous les lieux”



# Awa est déterminée à devenir infirmière, malgré tous les obstacles.



**Solidarité  
Laïque**



Le centre éducatif Jigiya Bon accueille 100 filles de 8 à 18 ans. Créé voilà 20 ans par une militante laïque, il protège et éduque des filles démunies, victimes de mariages forcés ou chassées du Nord Mali par les conflits. Elles sont sensibilisées à leurs droits, scolarisées et se forment à un métier. Solidarité Laïque soutient des milliers d'enfants et de jeunes qui, comme Awa, n'accèdent pas à l'éducation.

**Faites un don sur [www.solidarite-laique.org](http://www.solidarite-laique.org)**

# MÉTIER & PRATIQUES

PAGE **22**

Harcèlement  
scolaire

PAGE **26**

Il suffira  
d'un signe

PAGE **28**

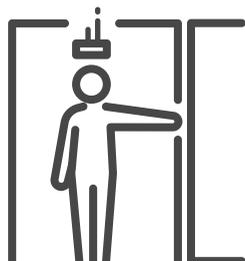
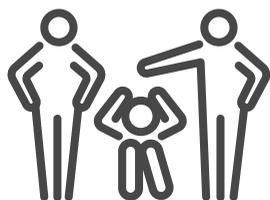
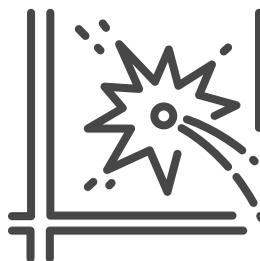
Directrice  
d'une équipe



# HARCÈLEMENT SCOLAIRE: NUIT GRAVEMENT À L'ENFANT



## DÉCRYPTAGE



Touchant douze enfants sur cent au primaire, le harcèlement scolaire, parfois difficile à déceler, est un véritable enjeu éducatif.

Le 7 novembre a eu lieu la cinquième édition de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire. Une occasion de médiatiser un problème longtemps passé sous silence. Depuis la parution en 2011 d'une étude de la DEPP\* et de l'UNICEF montrant que 12 % des élèves de CE2 et CM en souffrent, dont 5 % de façon sévère à très sévère, la lutte contre le harcèlement scolaire semble constituer un point de consensus et de continuité

des politiques éducatives. Ainsi, la loi de refondation de l'école affichait en 2013 que la lutte contre toutes les formes de harcèlement devait constituer une priorité pour l'école. Une circulaire définissait la prévention comme « *un enjeu majeur pour la réussite éducative* » et comme « *un sujet de préoccupation* ». En 2014, le législateur avait qualifié le harcèlement scolaire en tant que délit inscrit au Code pénal. En 2019, la loi dite de la confiance pose à son tour le principe d'une scolarité sans harcèlement, indiquant qu'« *aucun élève ne doit subir les agissements répétés de harcèlement scolaire qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'étude susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel* ».

### UN DISCERNEMENT DIFFICILE

L'information constitue alors une étape incontournable dans la prévention contre ce phénomène. Mais l'identification d'une situation de harcèlement reste délicate pour les enseignantes et enseignants. D'une part parce que les élèves harceleurs agissent de façon cachée et que les lieux où se déroulent les actes sont aussi ceux où le contrôle et la présence des adultes sont moindres, tels que la cour de récréation, les toilettes, les couloirs ou les vestiaires. Puis, parce que la distinction entre de simples chamailleries et un harcèlement n'est pas aisée. La banalisation possible des phénomènes de microviolences peut aussi compliquer ce repérage. Il importe donc de définir précisément ce harcèlement. Selon Dan Olweus, professeur de psychologie, « *un élève*

est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves.» Cette violence peut prendre diverses formes : morale (moqueries, insultes, rumeurs...), physique (coups, menaces...), d'appropriation (racket) ou sexuelle (attouchements, gestes déplacés, voyeurisme...).

## UN PHÉNOMÈNE DE GROUPE

De plus, il n'existe pas de profil type d'enfant harceleur ou harcelé, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un face à face, mais bien d'un phénomène de groupe dans lequel le rôle des témoins est principal. Éric Debarbieux, auteur du rapport « Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École », rappelle que « le mécanisme de harcèlement est surtout une oppression conformiste. Il s'agit d'abord d'un groupe qui isole, exclut... C'est un groupe qui se construit, s'identifie en

stigmatisant celui qui n'est pas « nous ». L'autre peut être rejeté en raison de sa couleur de peau, de cheveux, de sa culture, de sa religion, de son handicap, de son physique, de son genre, de son caractère timoré, de sa réussite scolaire, de ses habits, de son élocution... Ce rejet social entraîne, comme toute violence répétée, une perte de l'estime de soi, parfois des lésions physiques ou des troubles psychosomatiques. Il s'accompagne souvent d'un désinvestissement scolaire. Le harcèlement sexiste, qui touche autant les filles que les garçons, reste une des causes majeures des dépressions graves et des tentatives de suicide chez les adolescents et adolescentes. Il est donc légitime que la lutte contre le harcèlement soit considérée comme un enjeu majeur et que les actions de prévention dans les écoles et la formation des PE se multiplient.

MATHILDE BLANCHARD

\*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.



**OMAR ZANNA,** docteur en sociologie et psychologie est l'auteur de *L'éducation émotionnelle pour prévenir les violences* (Dunod, 2019)

## LE HARCÈLEMENT PEUT-IL S'EXPLIQUER PAR UN MANQUE D'EMPATHIE ?

« Ce n'est pas si simple. L'empathie, c'est la disposition à reconnaître l'autre comme une version possible de soi, une disposition à percevoir le monde subjectif d'autrui comme si nous étions cette personne. Or, dans une situation de violence ou de harcèlement, confronté à une charge émotionnelle difficile à juguler, générée, entre autres, par des pairs, l'empathie est momentanément éclipsée.

Dans de telles situations, l'autre n'existe plus en tant qu'autre mais en tant qu'objet à éventuellement, dépouiller, violenter.

## POURQUOI ALORS ÉDUIQUER À L'EMPATHIE ÉMOTIONNELLE ?

La compréhension des états mentaux et affectifs d'autrui permet de réduire la méconnaissance de ceux qui sont différents de nous. C'est alors une manière d'éduquer à l'altérité et à pluralité et ainsi se prémunir ainsi de pensées dogmatiques dont on connaît les funestes conséquences. D'autre part cela permet d'accueillir l'élève dans sa globalité, plutôt que de focaliser sur la seule dimension cognitive. Redonner une place au corps et aux émotions pour qu'ils ne soient plus des obstacles mais deviennent des leviers d'apprentissage.

## QUELLES PISTES POUR LA CLASSE ?

J'ai repéré quatre « horizons pédagogiques ». Tout d'abord, le fait de pratiquer ensemble permet d'entrer en résonance avec autrui. Puis, le fait d'observer les autres entraîne un apprentissage par vicariance. On apprend en regardant puis en faisant ce que les autres font. Ensuite, le partage des ressentis émotionnels par l'inversion des rôles facilite les relations. Et enfin la verbalisation des ressentis permet d'apprendre ressentir, reconnaître et progressivement à apprivoiser ses émotions. Mettre en mot une émotion c'est une manière de c'est une manière de se prémunir d'une réaction de débordement.

PROPOS RECUEILLIS PAR M.B.

**UN SITE DÉDIÉ**  
NON AU HARCÈLEMENT.ÉDUCATION.GOUV.FR propose à la fois des éléments pour répondre à des situations de harcèlement et des ressources pédagogiques pour les enseignants et enseignantes.



**PRIX NON AU HARCÈLEMENT**  
Les productions (affiches ou vidéos) réalisées par les élèves du CP au lycée sont à envoyer cette année avant le 31 janvier 2020. Détail du concours sur EDUSCOL.



**3020**  
Le numéro dédié aux victimes ou témoins de harcèlement à l'école.



## DES RESSOURCES À ÉTAYER

Les campagnes de lutte contre le harcèlement scolaire lancées depuis 2012 visent à sensibiliser et mobiliser à la fois les élèves et la communauté éducative sur ce sujet. Mais il n'est pas certain que le pilotage sensé accompagner ce plan de prévention ait donné une réelle priorité au primaire dans ce domaine. L'obligation d'un protocole de prise en charge dans chaque établissement n'a pas toujours été accompagnée et les dix nouvelles mesures présentées par le ministre de l'Éducation en juin 2019 ont peu d'écho opérationnel dans les écoles. Si 310 référents harcèlement sont mobilisés dans les académies, les enseignants et enseignantes ne bénéficient d'aucune formation directe. Un site spécifique *Non au harcèlement* propose un protocole de traitement des situations de harcèlement et des séquences pédagogiques pour travailler la prévention en rendant les élèves acteurs et actrices. Les réflexions sur l'amélioration du climat scolaire sont également un axe intéressant pour réduire le phénomène. Et si la prévention repose sur l'engagement des équipes, ces outils devraient être davantage partagés et accompagnés d'une formation.

# COURTS

## //// DÉPASSER LA VIOLENCE

«*Dépasser la violence. Apprendre*», s'intitule le nouveau *Dialogue*, revue trimestrielle du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). Ce numéro d'octobre entend dépasser la rubrique des faits divers pour analyser les différentes formes de violences à l'école, harcèlement mais aussi échec scolaire...

Les différentes contributions, dont celle d'Éric Debarbieux, directeur de l'Observatoire européen de la violence à l'école, rappellent l'importance de la pédagogie et de la verbalisation pour désamorcer les tensions.

Sur [GFEN.ASSO.FR](http://GFEN.ASSO.FR)



GUIDE PRATIQUE #2

## « LA FAMILLE TOUT ÉCRAN »

Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) réédite son guide gratuit *La famille tout écran*. Élaboré à partir d'un multi-partenariat, il propose des pistes sur l'éducation à l'information, aux réseaux sociaux, à la maîtrise du temps devant écran ou à la protection contre les images violentes... Une ressource possible pour alimenter des cafés des parents, mais aussi des séances d'EMC en classe.

À télécharger sur le site [CLEMI.FR](http://CLEMI.FR)

## + MATERNELLE: DE NOUVELLES OBLIGATIONS +

La maternelle ne pourra plus être une variable d'ajustement, c'est la teneur du message livré par l'inspectrice générale honoraire Viviane Bouysse lors de la dernière rencontre de l'Observatoire de l'éducation prioritaire (OZP) en novembre. La mise en place de l'instruction obligatoire dès 3 ans contraint en effet l'Éducation nationale à de nouvelles obligations en termes de taux d'encadrement, de remplacement ou encore de formation. Plus aucune raison d'y accorder moins d'attention qu'à l'école élémentaire. Sur [OZP.FR](http://OZP.FR)



### OUISTITI...

En cette fin de premier trimestre nombre d'écoles ont fait appel à un photographe professionnel pour «*assurer des prises de vue en lien direct avec l'école et ses*

*missions* » comme le précise la circulaire au BO du 5 juin 2003 toujours valide. Le texte insiste sur le recueil des autorisations parentales concernant le droit à l'image de chacun des enfants et adultes.

## {UN MOOC} POUR LES PARENTS...

... mais pas que. «*Que voit mon bébé? Que comprend-il? Dois-je m'inquiéter si mon enfant à un ami imaginaire? Pourquoi joue-t-il sans cesse?*» Pour aider les parents, les grands-parents et tous les professionnels de la petite enfance à répondre à ces questions, un nouveau MOOC gratuit mis à disposition par l'université de Genève et porté par le professeur Edouard Gentaz se propose d'apporter «*des informations claires, validées scientifiquement et accessibles à chacun*». Sur [HTTPS://MOOCS.UNIGE.CH](https://moocs.unige.ch)

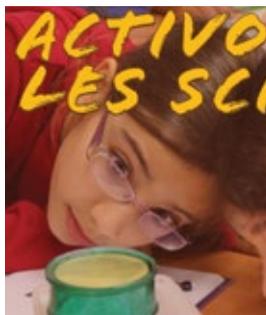
## FORUM RASED >REPORTÉ<

7 décembre c'était la date prévue pour le 9<sup>e</sup> forum RASED intitulé *Élèves dits «perturbateurs» dans les classes: quelles analyses et quelles actions pour les RASED?* mais la grève massive à partir du 5 conduit l'organisation à repousser sa tenue à une date ultérieure encore inconnue. L'année dernière déjà, la journée avait dû être déplacée. Sur [FNAME.FR](http://FNAME.FR)

## --- ENSEIGNER HORS --- DE FRANCE ---



Partir à l'étranger, ça se prépare. Le SNUipp-FSU publie la version 2019-2020 de son guide «*Partir enseigner hors de France et dans les collectivités d'Outremer*». Types d'établissements, de statuts, de contrats, calendrier des recrutements, questions administratives, démarches à effectuer et écueils à éviter: l'indispensable pour bien mûrir son projet d'exil volontaire. À télécharger sur [SNUIPP.FR](http://SNUIPP.FR) rubrique Publications > Nos autres publications.



## ACTIVONS //// LES SCIENCES

Mini-conférences, ateliers, jeux pédagogiques sont autant de contributions que les classes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré peuvent préparer dès maintenant et envoyer avant le 19 janvier pour participer au premier forum national *Activons les sciences en classe!* de la fondation La main à la pâte. La journée se tiendra samedi 4 avril à Paris avec pour objectif de «*mettre en lumière une éducation aux sciences innovante et attrayante*». Informations sur [WWW.ACTIVONS-LES-SCIENCES.FR](http://WWW.ACTIVONS-LES-SCIENCES.FR)

## •MATER- NELLE

Les 12<sup>e</sup> rencontres nationales du Gfen *Pour que la maternelle fasse école*, dont le SNUipp-FSU est partenaire, se tiendront à Paris le samedi 25 janvier 2020 avec pour thème *Travailler ensemble pour faire réussir tous les enfants*. Ouvertes à toutes et à tous, que l'on soit personnel enseignant, formateur, ATSEM ou AESH, elles accueilleront notamment Marc Bablet, Serge Thomazet et Sylvie Martin-Dametto. Programme et inscription sur: [WWW.GFEN.ASSO.FR](http://WWW.GFEN.ASSO.FR)

## FLORENCE GABOREAU.



Après avoir enseigné la philosophie pendant 17 ans, elle est devenue psychologue clinicienne. Elle intervient au sein d'un «*espace d'accueil et d'écoute*».

## 1. COMMENT AIDEZ-VOUS LES PERSONNELS?

J'essaie de comprendre d'abord ce qui crée la difficulté rencontrée. Relève-t-elle d'un conflit éthique, comme une tension entre les valeurs professionnelles auxquelles on croit et la réalité du travail qu'on peut faire sur le terrain, comme par exemple éduquer à la place d'instruire? Ou relève-t-elle d'une situation objective dans laquelle les enseignants sont plongés? On prend le temps en trois séances de donner une réponse spécifique à chaque problématique particulière. Si c'est un problème interne à la personne, la réponse peut être un travail à faire sur soi pour redéfinir sa mission, trouver un repositionnement différent ou pas. Si c'est une situation réelle, il faut chercher surtout qui alerter: len, collègues, hiérarchie, médecin de prévention... Mais l'écoute, une parole complètement libre sans aucun rapport à l'employeur, peut parfois suffire à dédramatiser.

## 2. EST-CE TOUJOURS SUFFISANT?

Je formule des conseils mais en cas d'épuisement

professionnel je peux proposer un travail sur soins médicaux à l'extérieur. Quand on impute à un problème personnel des suicides au travail, c'est qu'on ne comprend pas combien des situations délétères peuvent être déstabilisantes. Quand la hiérarchie n'est pas soutenante... et que ça dure, elle met les personnes en danger grave et surtout les personnes très investies.

## 3. EN QUOI LA SOUFFRANCE EST-ELLE ENSEIGNANTE PARTICULIÈRE?

Les effets de la souffrance professionnelle affectent plus particulièrement les enseignants parce que l'épuisement professionnel crée de l'irritabilité et des troubles de la mémoire et de la concentration, qui entravent la préparation des cours, le travail en classe, la gestion du groupe classe. Ce qui est altéré par la dépression professionnelle et la fatigue, ce sont les ressources dont les enseignants ont justement besoin, une efficacité intellectuelle et une maîtrise émotionnelle. Enseigner demande alors encore plus d'effort et devient une source d'angoisse. Il faut faire comprendre aux professeurs que le repos permet de récupérer mais pour beaucoup s'arrêter c'est capituler, reconnaître que l'on n'y arrive plus. L'identité professionnelle est importante pour l'identité tout court et l'estime de soi. PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE SOLUNTO

# IL SUFFIRA D'UN SIGNE



**COMMENT DISTINGUER**  
le renne du cerf ?

Signer avec les élèves pour développer leurs compétences langagières, un pari réussi pour Agnès Henrion qui vient de remporter le grand prix du 11<sup>e</sup> Forum des enseignants innovants.

Les petites mains s'échauffent, les bras et les joues se détendent et les regards, très vite, se tournent vers Agnès Henrion, enseignante spécialisée de RASED qui par un signe du bout des doigts sur ses lèvres, adresse son bonjour. Il est 14h et ce petit groupe d'élèves de l'école maternelle Jean Moulin d'Haucourt-Saint Charles, près de Longwy (54) a l'habitude chaque semaine de retrouver la maîtresse E pour une séance de langue des signes en demi-classe. Pour commencer, Marielle Harelle, l'enseignante de la classe de moyenne

section, fait défiler à l'aide d'un porte-vues les lettres de l'alphabet et les doigts se positionnent avec attention pour les signer en même temps que les lettres sont oralisées. Sous la conduite des mains d'Agnès, les enfants sont captivés et les enseignantes ont pu remarquer depuis deux ans que l'acquisition du principe alphabétique s'est grandement améliorée dans leur école. « Pour l'apprentissage des couleurs également », remarque Emilie Grandclaudie, enseignante des PS, « on observe que le fait de les signer leur permet de mieux les connaître ». Une mémorisation qui passe par le corps et qui justifie pleinement qu'Agnès Henrion puisse intervenir dans le cadre d'un projet de prévention auprès de ces élèves de REP.

## 50 NUANCES DE SIGNES

La séance se poursuit en se remémorant les signes appris la fois précédente, les couleurs et leurs nuances justement, à l'aide d'un petit geste du bout des doigts qu'un regard non averti a bien du mal à saisir. Mais pas de confusion pour ces « signeurs et signeuses en herbe » qui semblent bien avoir acquis les nuances de foncé et clair, qu'ils ajoutent à la couleur des cheveux gris, bruns, châains ou blonds. « Des notions très abstraites qu'ils maîtrisent déjà grâce à cette approche », s'enthousiasme Marielle. Avant de découvrir de nouveaux animaux, les volontaires se mettent en scène dans un jeu de « devine-signe » sans dire le mot cette fois, puisqu'ils doivent le faire découvrir à leurs camarades. Riad signe les moustaches du chat, Louise l'araignée qui descend de sa toile. Chaque animal est ainsi représenté par une de ses caractéristiques. Et de manière remarquable, ces tout-jeunes élèves sont déjà capables de distinguer une chouette, d'un hibou, devant signer pour ce dernier les aigrettes bien connues des ornithologues.

## UNE FORMATION EN CONTINU

Ces apprentissages, les enseignantes de l'école se les approprient au fur et à mesure, en même temps que les élèves et elles les réinvestissent chaque fois que l'occasion se présente dans le quotidien de la classe. « Maintenant que j'y ai goûté, je ne me vois plus pratiquer mon métier sans », note Émilie. Un constat que partage également Amandine Commisso, enseignante de grande section, qui, un peu sceptique au départ,

s'est finalement laissée emporter. « Les petits parleurs, ça les aide à s'exprimer. Ils commencent par le signe avant d'engager la parole. Je réinvestis beaucoup le vocabulaire signé pendant les séances de rituels, mais aussi lors de lecture de contes ou encore pour les termes de position en motricité par exemple », explique-t-elle. Et puis il y a eu Enzo qui est arrivé en milieu d'année dernière dans la classe de Marielle. Atteint de troubles envahissants du développement, il criait, ne fixait pas le regard. Il a pu en revanche s'emparer de la langue des signes et cette possibilité de communiquer lui a permis de se calmer. « Dans cette école, lorsqu'un enfant fait mal à un autre, il lui est plus facile de demander pardon en langue des signes », sourit Agnès. Il y a trois ans, elle s'est passionnée pour la langue des signes grâce à une formation continue dispensée dans un lycée près de Nancy et ce réinvestissement est une opportunité qu'elle goûte chaque jour.

## “UN SUPER OUTIL”

« Ma vie a changé depuis que j'apprends la langue des signes. La vie des enfants a pris un autre chemin, ils apprennent plus vite. Pour l'accueil des primo-arrivants c'est un super outil qui leur permet d'oser s'exprimer avant même de prononcer leurs premiers mots en français, un langage presque universel beaucoup plus simple », affirme-t-elle. L'an dernier un conseiller pédagogique l'a sollicité pour animer un temps de formation.

110 personnes sont venues et certaines ont commencé à se lancer seul. « C'est relativement simple, il suffit d'apprendre l'alphabet, les couleurs, les animaux et on peut facilement réinvestir », indique Agnès. Et chaque semaine, elle complète un Padlet en ligne, des ressources qu'elle met à disposition. Un partage qu'elle vient également avec des proches de poursuivre en créant une association au joli nom de *Signer qua non*, comme une condition nécessaire au prolongement d'une belle histoire.

LAURENT BERNARDI



**FRÉDÉRIC BROSSIER,** directeur de projet « recherche partenariat-innovation » à l'INJS\*-Paris

## QUEL INTÉRÊT D'APPRENDRE LA LANGUE DES SIGNES ?

“ C'est toujours une richesse d'apprendre une langue supplémentaire. La langue des signes passe par une autre voie, celle du visuo-gestuel et non pas de l'audio-phonatoire, ce qui met sans doute des procédures cognitives à l'œuvre distinctes de ce que l'on peut trouver dans le cheminement habituel pour apprendre une langue vocale. Le canal visuo-gestuel impose des contraintes de réalisation dans

l'espace et de perception difficilement comparables aux contraintes du monde sonore. Mais lorsqu'un enfant signe le mot « gâteau », parce qu'il ne peut pas l'oraliser compte-tenu du manque de maturation de son organe phonatoire, cela veut par contre dire qu'il a déjà mentalement le concept de gâteau. Ce n'est donc qu'une question pratique. La langue des signes peut faciliter la communication mais cela ne valide pas une voie kinesthésique qui serait plus favorable globalement aux apprentissages.

## PERMET-ELLE D'AIDER LES ÉLÈVES ?

S'il y a des problèmes d'interaction entre les élèves, des enfants qui ont du mal à gérer leur comportement, alors oui la

communication signée peut aider certains à se canaliser et à se concentrer. Cela peut s'avérer pratique dans la gestion de crise. On peut même avec des enfants qui ont des troubles sévères du langage, de type dys ou des troubles du comportement, rechercher un effet de remédiation intéressant. Enfin, pour les élèves sourds eux-mêmes, qui sont en milieu ordinaire, une communication qui démarre par quelques signes leur permet de se sentir moins isolés. Lorsqu'un sourd peut communiquer avec un entendant, des liens amicaux s'instaurent tout de suite et c'est donc très important qu'il puisse avoir avec lui des élèves et des adultes qui possèdent déjà quelques signes.

PROPOS RECUEILLIS PAR L.B.

\*Institut national des jeunes sourds

**1 690 000**  
c'est le nombre de personnes pratiquant la LSF estimées dans le monde en 2014 dont environ 100 000 en France.

**6 MILLIONS** environ de personnes malentendantes sont aujourd'hui recensées en France selon les estimations, soit 8 à 10 % de la population. Le chiffre de 9,3 % fait consensus.

**1 000** c'est le nombre de nouveau-nés touchés par la surdité chaque année en France, soit 0,25 % des naissances. 40 % de ces enfants souffrent de surdités sévères et profondes.

## ressources

### ELIX

Dictionnaire vivant en langue des signes, entièrement gratuit, ELIX que l'on peut trouver en application développée pour IOS ou Android ou encore en allant sur le site internet permet de visualiser et d'apprendre du vocabulaire mais aussi des expressions en langue des signes. Cofinancée par l'Union européenne, cette plateforme collaborative permet également à chacun et chacune de poster une vidéo pour des mots qui ne seraient pas encore dans la base. [WWW.ELIX-LSF.FR](http://WWW.ELIX-LSF.FR)

### COMPTINES AU BOUT DES DOIGTS

*L'araignée Gipsy, Dodi l'enfant do, Frères Jacques,* et pleins d'autres comptines encore sont proposées en vidéo sur le site de [millepages.com](http://millepages.com). Signées par Olivier Marchal, enseignant en LSF, elles sont à consommer sans modération et aideront sûrement tous les enfants, entendant ou pas, à leur mémorisation. L'enseignant-auteur a également conçu de nombreux outils pour utiliser la langue des signes en classe et publié quelques ouvrages sur le sujet que l'on pourra trouver à la même adresse.

[WWW.MILLEPAGES.COM](http://WWW.MILLEPAGES.COM)

### CNDP EN LIGNE

Des ressources pour faire la classe en langue des signes françaises sont disponibles gratuitement sur le site du CNDP. Textes de références, conseils, exemples d'activités, mais également des outils et de la documentation sont disponibles par niveau de scolarité. Pour le niveau primaire, des textes, des images et des vidéos sont disponibles pour chaque cycle. [WWW.CNDP.FR/](http://WWW.CNDP.FR/)

[WWW.CNDP.FR/](http://WWW.CNDP.FR/) RESSOURCES-LSF/PRIMAIRE

## PORTRAIT



**GHISLAINE BERTRAND** passe bien des mercredis à l'école pour faire face à tout ce qu'elle a à gérer.

# DIRECTRICE... D'UNE ÉQUIPE

Depuis douze ans directrice de maternelle en Ardèche, Ghislaine a vu se multiplier les tâches administratives.

Ghislaine sort tout juste d'une réunion à l'inspection de Tournon-sur-Rhône en Ardèche : «*La dernière heure a été consacrée à la direction d'école. Éprouvant. Une de mes collègues s'est mise à pleurer.*». La difficulté des directeurs et directrices à assumer tout ce qui leur est demandé a été mise cruellement en lumière par le suicide de Christine Renon à Pantin. «*Son geste*

*ne m'a pas étonnée.*». Elle-même se sent encore suffisamment forte pour tout mener de front, «*Mais il suffit d'un conflit avec un parent, d'un accident pour que tout bascule*», admet-elle. Elle sait pouvoir s'appuyer sur son équipe, «*toujours partante pour les projets, ça aide beaucoup*». L'animation d'équipe, avec sa classe de Grande section, c'est la partie du métier qui lui plaît le plus : «*monter des projets, les booster*». Ce qui, pour elle, passe par une relation de confiance que briserait un statut hiérarchique. «*Des collègues sont tentés par ce statut, pensant que ça leur donnerait une autorité*». Elle préfère assoir la sienne en s'impliquant chaque jour. «*Elle est très à l'écoute*», souligne son Atsem Déborah : «*C'est une très*

*bonne organisatrice qui veut être au courant de tout*». Marie-Joëlle, la maîtresse de MS-GS ajoute : «*Elle prend tout très à cœur. Parfois elle pousse un coup de gueule mais au moins on sait à quoi s'en tenir*». Myriam, arrivée cette année en PS-MS, apprécie «*son énergie, son optimisme. Elle ne compte pas ses heures*». Plus de 52 heures par semaine depuis la rentrée, en restant le soir, en revenant à l'école le mercredi. «*Ça va parce que mes deux enfants sont grands, commente Ghislaine, mais pour les jeunes parents c'est très dur*».

### TABLEAUX

Attachée à son travail en classe, elle souhaiterait un allègement de tout l'administratif qu'on lui réclame plutôt qu'une journée de décharge supplémentaire. «*L'informatique est censée nous faciliter la tâche mais en fait elle l'alourdit*». Depuis septembre, elle passe des heures à remplir des tableaux et en viendrait même à regretter le temps du simple registre papier pour inscrire les élèves. «*Le logiciel Base élèves nous a multiplié le boulot en fait*». Idem pour le PPMS à mettre à jour chaque année ou encore la plateforme en ligne pour demander des travaux : «*Avant on écrivait sur un cahier, les services techniques passaient le mercredi et hop. Maintenant il faut remplir des cases en expliquant bien le 3<sup>e</sup> toilette situé dans tel bâtiment... On arrive à une déshumanisation du travail*». Et quand un refus arrive en retour : «*Il faut rappeler et tout réexpliquer*». Ghislaine a commencé institutrice en 1986 dans l'Oise où elle avait suivi son mari prof d'EPS. Quand il est nommé en Ardèche, elle non. Puis trois semaines après la rentrée, elle obtient sa permutation pour un poste en spécialisé près de Lamastre. Ensuite, elle a été maîtresse E et enseignante de CP avant de rejoindre la maternelle Pauline Kergomard dont elle prend la direction. Quatre classes très chargées : 29 élèves en moyenne et une 5<sup>e</sup> de TPS «*avec 15 élèves de 2 ans pour l'instant mais non comptabilisés dans nos effectifs*». Depuis les attentats et les exercices anti-intrusion, il lui est arrivé de faire des cauchemars : «*S'il arrivait quelque chose à l'un des 138 élèves, je ne m'en remettrais pas.*» Elle a son métier à cœur «*à la fois une passion et par moment une immense fatigue. Une remise en question constante*».

LAURENCE GAIFFE

# QUESTIONS & RÉPONSES

**Q: JE CONSTATE UNE ERREUR DANS LE CALCUL DE MON BARÈME "PERMUTATIONS" ALORS QUE LA PÉRIODE DE SAISIE EST TERMINÉE. QUE FAIRE?**

**R:** La saisie des vœux est close depuis le lundi 9 décembre à midi. Même si le serveur est fermé, il est encore possible de faire corriger son barème. Selon le calendrier officiel, chaque participante ou participant se verra communiquer son barème le mercredi 22

janvier directement dans SIAM, accessible via Iprof, et aura jusqu'au 5 février pour faire corriger les erreurs auprès de la DSDEN. Cette demande de correction est individuelle, mais les représentantes et les représentants du SNUipp-FSU sont mobilisés dans les départements pour conseiller et accompagner chacune et chacun dans ses démarches.

**Q: MON CONJOINT A ÉTÉ MUTÉ DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT QUE MON DÉPARTEMENT D'EXERCICE APRÈS LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX**

**SUR SIAM. PUIS-JE ENCORE PARTICIPER AUX PERMUTATIONS?**

**R:** Oui. La demande de changement de département devra être envoyée à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de rattachement qui saisira informatiquement le dossier jusqu'au 21 janvier 2020. Il est conseillé dans ce cas d'envoyer sa demande par courrier recommandé avec accusé réception.

**Q: J'AI EXERCÉ DANS UNE ÉCOLE CLASSÉE EN REP PENDANT TROIS ANS, ET DEPUIS DEUX**

**ANS DANS UNE ÉCOLE CLASSÉE REP+. AI-JE DROIT À UNE BONIFICATION DANS LE CADRE DU MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL?**

**R:** Oui. C'est une nouveauté cette année, suite à la demande répétée des représentantes et des représentants du SNUipp-FSU. Les candidatures qui justifient au 1<sup>er</sup> septembre 2019 d'une durée minimale de cinq ans de services effectifs et continus, et dont les affectations mélangent des services en REP et en REP+, bénéficient d'une bonification de 45 points.

**KISA@TOU**

Le mémento administratif du SNUipp-FSU

UNE QUESTION à laquelle vous n'avez pas la réponse? KISA@TOU vous oriente.

À retrouver sur

**snuipp.fr**



## Décryptage

**PROLONGER SON ACTIVITÉ AU-DELÀ DE LA LIMITE D'ÂGE POUR LES EX-INSTITS: ATTENTION**

De plus en plus d'ex-institutrices et instituteurs devenus PE, répondant au critère des 15 à 17 ans de services actifs, sont amenés à poursuivre leur activité au-delà de leur limite d'âge. Cette limite d'âge est celle de leur corps d'origine, celui des instituteurs. Selon leur année de naissance, elle est comprise entre 60 et 62 ans. À cette limite d'âge, la décote est annulée.

Ces personnes peuvent prolonger leur activité jusqu'à 67 ans, mais en cas de carrière incomplète, pourraient être soumises à la décote.

Pour éviter cela, il faut demander, par écrit au DASEN au moins six mois avant d'atteindre sa limite d'âge issue du corps d'origine, à en conserver le bénéfice. Ainsi la carrière peut être prolongée sans subir de décote.

On peut faire cette demande au titre d'une prolongation d'activité pour carrière incomplète (pour une durée maximum de dix trimestres) ou pour enfant à charge (avec un maximum de 3 ans) ou parent d'un enfant handicapé à 80% ou parent de 3 enfants vivants à l'âge de 50 ans.

En cas de carrière complète, c'est-à-dire qu'on a atteint le nombre de trimestres requis pour partir sans décote, il n'est pas nécessaire de faire cette demande.

Un doute, une incertitude, une incompréhension: contacter le SNUipp-FSU de son département.

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE VERSEMENT DES TRAITEMENTS POUR L'ANNÉE 2020**

- Mercredi 29 janvier
- Mercredi 26 février
- Vendredi 27 mars
- Mardi 28 avril
- Mercredi 27 mai
- Vendredi 26 juin
- Mercredi 29 juillet
- Jeudi 27 août
- Lundi 28 septembre
- Mercredi 28 octobre
- Jeudi 26 novembre
- Mardi 22 décembre

**NB:** en fonction de son établissement bancaire, un écart de plus ou moins un jour avec ce calendrier peut être constaté.

par Marion Katak

## LIVRES

## De rêves en rêves

Les yeux de la mer, des idéogrammes chinois, un lapin blanc, une plongée dans le monde de l'enfance et une histoire de chapeaux : un pêle-mêle de fin d'année à glisser sous le sapin.

Hiro, le jeune marchand ambulant de *Et les singes font de même*, s'endort un soir sous un arbre avec sa marchandise, une charrette remplie de chapeaux. Las, pendant qu'il rêvait, ses chapeaux ont disparu ! La bande de voleurs n'est pas bien loin, des macaques qui fanfaronnent dans les branches du grand manguier, attifés bien sûr des fameux couvre-chefs. Hiro pourra-t-il récupérer ses chapeaux ? Inspirée d'un conte bouddhiste, cette histoire propose un mécanisme de réponses en miroir, pour comprendre les interactions humaines : je crie, tu cries, je te jette une pierre, tu m'en jettes une aussi... Les peintures colorées mêlent fonds pastel et détails soutenus, liant douceur et réalité. Un singe, c'est aussi un des personnages que Petit Tang rencontre au cours de ses aventures. *Un rêve pour toutes les nuits*, c'est la quête d'un enfant, dans son sommeil, de garde en garde le long de la grande muraille. Chacun d'entre eux lui offre un mot, dessiné dans sa main. Les idéogrammes remplacent les mots

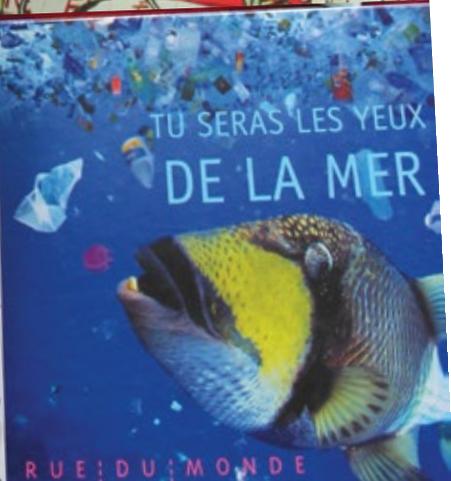
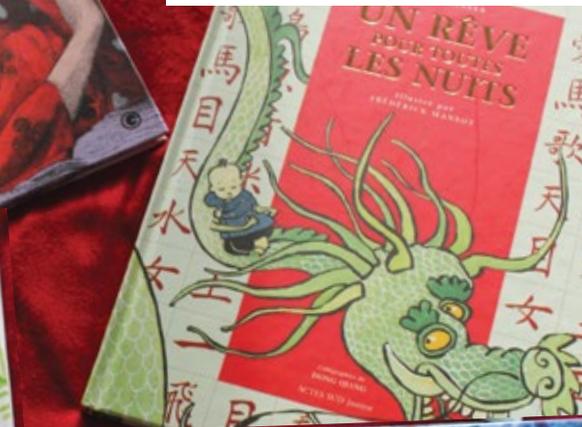
français dans le texte, suscitant une attention accrue pour suivre l'histoire. Plus le texte avance, plus le nombre d'idéogrammes est important, mais un lexique en fin d'album aidera le lecteur rêveur. Un bel album pour s'initier à la calligraphie chinoise et qui permet la découverte d'une civilisation. Loin des dragons chinois, l'héroïne de *Dans mon petit monde* a bien du mal à dormir. Inquiets et fatigués d'être réveillés toutes les nuits, les parents emmènent la fillette voir un médecin. Elle repart avec un livre qui raconte l'histoire d'une autre fillette, qui comme elle le soir, « voit

## DES MACAQUES QUI FANFARONNENT

les choses grandir. Ou c'est [elle] qui

rapetisse». La découverte de l'univers d'Alice entraîne alors l'enfant vers des rêves qui l'aideront à dépasser ses perceptions étranges, propre à l'enfance, un « syndrome d'Alice » éprouvé par l'auteur, comme par Lewis Carroll en son temps. L'illustratrice a choisi de travailler des traces dans du sable teinté à l'encre noire répandu sur une table lumineuse, la photo et le traitement de la couleur s'inspirant du cinéma d'animation. On adore le grain obtenu, le côté qui reste flou et doux. Avec *Tu seras les yeux de la mer*, on pourrait parler du rêve partagé, nécessaire, urgentissime, de sauver la planète. Un album consacré aux océans, aux fleuves, aux rivières, entremêlant photos et dessins à l'encre de Chine. Des images qui témoignent et interpellent, des images finement combinées avec des textes brefs qui suscitent émotion et réflexions pour éviter le basculement irréversible d'un si merveilleux monde naturel...

À METTRE sous le sapin.



- ▶ **ET LES SINGES FONT DE MÊME**, de Pog, ill. Cédric Abt, éd. Cépages C1 C2
- ▶ **UN RÊVE POUR TOUTES LES NUITS**, de Lisa Bresnier, ill. Frédéric Mansot, calligraphies Dong Quang, éd. Actes sud junior C3
- ▶ **DANS MON PETIT MONDE**, de Sandrine Bonini, ill. Elodie Bouédec, éd. Grasset jeunesse C2 C3
- ▶ **TU SERAS LES YEUX DE LA MER**, D'Alain Serre, ill. ZaÜ, éd. Rue du Monde C2 C3

## BD So british

C'est l'histoire de ses parents que Raymond Briggs partage avec nous dans cette BD émouvante. La grande histoire d'amour d'un couple modeste, qui traverse une bonne partie du 20<sup>e</sup> siècle. La petite bonne et le livreur de lait vont survivre à la guerre et voir leur quotidien se modifier au fil du temps, élever leur enfant dans une société en mutation. Très anglais, plein d'humour et de tendresse, émaillé des chamailleries entre Ernest qui penche pour les travaillistes et sa chère femme, beaucoup plus conservatrice.

► **ETHEL ET ERNEST**, de Raymond Briggs, éd. Grasset C3



## CINÉMA Le voyage du prince

Fable philosophique, *Le voyage du jeune prince* conte le naufrage d'un vieux singe, recueilli par un plus jeune. Il découvre une ville figée, dirigée par la peur. Les images en lignes douces, aux couleurs délavées ou aux verts profonds illustrent cette para-



## LIVRE ET APPLI Chants d'oiseaux

Un livre et une application, liant jeu et documentaire pour présenter et raconter la vie d'une vingtaine d'oiseaux. Une initiation accessible dès 4 ans pour découvrir des espèces communes en Europe, que l'on croise dans nos jardins et nos forêts, voire en ville. Le projet, développé avec la LPO, propose le poster d'une vaste forêt dans laquelle on retrouve nos amis à plumes. Grâce à l'application, passer son smartphone au-dessus déclenche le chant de l'oiseau. Ça ne remplace pas la balade dans la nature, mais permet d'en profiter encore plus!

► **ÉCOUTE LES OISEAUX**, ill. Lena Mazilu, éd. Albin Michel + l'application Birdie Memory.

## INTERVIEW Amine Ben Mokhtar

### MAQUIS'ARTS DE LA POÉSIE, KESAKO ?

C'est une association\* qui se donne pour but de vulgariser toutes les pratiques liées au slam. Cette discipline permet d'intervenir aussi bien dans les écoles que les maisons d'arrêt ou encore les maisons de retraite. Nous proposons des ateliers d'écriture, des scènes ouvertes de poésie. Notre finalité n'est pas de préparer des compétitions car il en existe mais de revenir à la

spontanéité de la parole, quelles que soient les difficultés de langage.

### QUELLES INTERVENTIONS EN ÉCOLES ?

Nous intervenons dans la Somme, l'Oise, l'Aisne et en dehors avec des élèves à partir de 6 ans. Nous commençons par présenter ce qu'est le slam avec des archives audio, vidéo puis nous lançons des jeux d'écriture. L'objectif est que chaque enfant trouve sa place dans le groupe. Dans le slam, on écrit pour



dire, pas pour être lu. Chacun a quelque chose à exprimer. C'est important de pouvoir le faire et de progresser. Nous avons ainsi créé un recueil audio avec des CM2, une BD (textes et illustrations), des moments festifs de partage de textes. Nous avons aussi un axe de travail avec des marionnettes pour sensibiliser les plus jeunes.

**BIO**  
Amine Ben Mokhtar, alias Méa Slam,

dirige l'association Les Maquis'arts de la poésie qui développe depuis 2014 les pratiques de slam auprès de différents publics.

### ET AVEC LE PE ?

Nous échangeons avec l'enseignant de la classe sur ce qui a déjà été fait en poésie. Le but est de ne pas désapproprier le professeur de sa façon de faire mais nous ne voulons pas non plus aller vers quelque chose qui ne nous conviendrait

pas. Nous cherchons la complémentarité. Introduire le slam à l'école, comme discipline, risquerait de l'institutionnaliser. C'est un pratique qui doit garder son aspect populaire. PROPOS RECUEILLIS PAR L.G.

📌 Maquis'arts de la poésie avec des liens vers de nombreuses autres structures en France.

# Migrants : indignes limitations



© Millerand/NAJA

Les associations d'aide aux personnes migrantes dénoncent les quotas économiques et un durcissement de l'accès aux soins qui vont fragiliser une population déjà précarisée.

Avec son plan immigration, le gouvernement durcit l'accueil des personnes migrantes et alimente un discours de rejet de ces populations. Parmi les vingt mesures présentées le 6 novembre, deux inquiètent particulièrement les associations d'aide. « *L'immigration professionnelle* » et la réduction de l'accès aux soins pour les demandeurs d'asile sont

jugées inutiles et dangereuses.

En effet, la relance d'une immigration dite économique interroge. Visant à déterminer un objectif quantitatif de travailleurs immigrés dans les filières professionnelles sous tension, c'est-à-dire souvent des métiers peu qualifiés avec des contraintes fortes, cette mesure avait été jugée irréalisable et sans intérêt dans le rapport officiel de la commission Mazeaud en charge d'étudier cette possibilité en 2008. Présentée sous le terme de « *quotas économiques* », elle détermine à priori les possibilités de recrutement de personnels immigrés, instaurant un tri réglé par les lois du marché. Par ailleurs, seconde mesure particulièrement décriée par les associations, les demandeurs d'asile se voient privés de soins pendant les trois premiers mois de leur demande. 90 jours d'attente, pour des personnes arrivant en France après des mois d'errance, avant de pouvoir

bénéficier de la protection universelle maladie. Or, nombre d'entre elles ont subi des traumatismes et ont besoin de soin. Ce délai est de plus contre-productif. En effet, prises en charge plus tardivement, les maladies ne peuvent qu'engendrer des frais médicaux plus élevés, sans compter le risque de contagion et de crise sanitaire pour les maladies infectieuses. De même, celles et ceux qui auront besoin de soins rapidement iront aux urgences dont la situation est déjà critique. Les associations dénoncent ainsi des « *mesures indignes* », visant à décourager les migrations en instrumentalisant la santé de personnes déjà éprouvées. Ces mesures instaureront une précarité accrue et une dégradation des conditions de vie et d'accueil, sans empêcher un phénomène migratoire déterminé par des contextes géopolitiques et climatiques.

MATHILDE BLANCHARD

# Étudiants, la précarité tue

Étudiant de 22 ans, Anas K s'est immolé par le feu devant le Crous de Lyon le 8 novembre dernier. Il a pris soin de laisser une lettre dénonçant la précarité étudiante. Un acte fort à la suite duquel plusieurs rassemblements étudiants se sont organisés avec pour slogan « *La précarité tue* ». Le 20 novembre, c'était au tour des étudiantes et étudiants organisés en intersyndicale d'appeler à manifester la semaine suivante. Il faut dire que le gouvernement, par le biais de la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal n'a rien fait pour apaiser la situation. Les étudiants demandaient une revalorisation des bourses, une augmentation du nombre de logements en cité universitaire ainsi que la baisse des loyers. Réponse de la ministre : création

d'un numéro d'appel pour les étudiants en situations d'urgence et instauration de la trêve hivernale dans les logements du Crous. Des réponses bien loin de satisfaire les jeunes rassemblés devant les Crous d'une quarantaine de villes à travers la France. Ces dernières années, les conditions de vie des étudiants n'ont eu de cesse de se détériorer. Plus d'un sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. La hausse du coût de la vie de 2,83% - calcul basé sur les hausses des loyers et des prix des transports - et la baisse de 5 euros des APL décrétée par Emmanuel Macron en début de mandat n'ont fait qu'aggraver leur situation. Ils sont beaucoup à devoir cumuler de petits emplois au détriment de leurs études.

LILIA BEN HAMOUDA

# Fraude fiscale : encore loin du compte

Le 23 octobre dernier, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics présentait à la presse son bilan positif de la loi pour lutter contre la fraude fiscale, votée il y a plus d'un an. Le « *verrou de Bercy* » n'existe plus s'est enorgueilli le ministre, système qui donnait la possibilité exclusive à l'administration fiscale de poursuivre ou non les infractions, et la procédure du « *plaider coupable* » semble commencer à porter ses fruits. Deux affaires majeures dont celle de Google ont permis de rapporter près d'un milliard d'euros. Mais de fait les 1,6 milliard d'euros supplémentaires aux 4 milliards récoltés paraissent bien maigres au regard du montant total de la fraude fiscale estimé entre 80 et 100 milliards par le syndicat Solidaires Finances Publiques dans son dernier rapport. Des chiffres contestés par le ministre mais que le rapport de la Cour des comptes commandé par le gouvernement n'a pas davantage pu infirmer ni chiffrer préci-



sément. Les sages de la rue de Cambon ont par contre pointé qu'entre 2013 et 2018, les sommes recouvrées grâce au contrôle fiscal ont chuté de 22 %, passant de 10 à 7,8 milliards d'euros. Un constat partagé par le syndicat des impôts qui rappelle « *qu'outre des moyens juridiques, il faut aussi des moyens humains pour réaliser et multiplier les contrôles* ». Des moyens qui permettent actuellement « *aux entreprises soumises à la TVA de faire l'objet d'une vérification sur place tous les... 154 ans* ». LAURENT BERNARDI



## L'ONISEP, j'y tiens\*

« *Un lent démantèlement* » de l'Onisep, service public d'orientation des élèves, c'est ce que dénoncent la FSU et de nombreuses organisations depuis le transfert aux régions à partir de janvier 2020 d'une partie des missions prévues par la loi du 5 septembre 2018. Lors de la journée d'action du 15 octobre, les organisations syndicales ont fustigé ces transferts qui concernent les deux tiers des personnels de l'ONISEP et auraient un impact sur les Centres d'information et d'orientation ainsi que sur les psyEN. La direction propose en promettant un « *plan d'accompagnement* » mais Florence Villiers de la FSU déplore : « *Les personnels ne savent pas ce qu'ils vont devenir, où ils pourront travailler et avec quelles missions. Certains seront repris par les régions mais certaines, comme Grand Est, ont déjà prévu* » qu'elles n'en feraient rien. Le statut de ces agences reste flou, il pourrait être associatif ou privé et la loi de « *transformation* » de la Fonction publique du 6 août 2019 permet le transfert à des entreprises privées de fonctionnaires sans possibilité de s'y opposer. LAURENCE GAIFFE

\* Nom du groupe Facebook qui s'est constitué pour défendre un service public d'orientation.

# “Retraites : une réforme régressive”

Avec la réforme des retraites que prévoit le gouvernement, tout le monde serait perdant mais les enseignantes seraient les plus affectées.

## QUEL BILAN DE NOTRE SYSTÈME ACTUEL DE RETRAITE ?

**CHRISTIANE MARTY :** Par rapport à d'autres pays, il est plus avantageux car il permet d'assurer un niveau de vie moyen des retraités et retraitées équivalent à celui de la population active. Mais, d'une part, cette moyenne masque de fortes disparités et d'autre part, l'évolution est très défavorable sous l'effet des réformes passées et le niveau des pensions ne cesse de baisser.

Les inégalités entre les femmes et les hommes en particulier sont très importantes. La pension moyenne de droit direct des femmes est ainsi inférieure de 42 % à celle des hommes. C'est-à-dire un écart supérieur à celui sur les salaires qui est en moyenne de 24 % tous temps de travail confondus. Le calcul de la pension, qui prend en compte à la fois les salaires et les durées de carrière, amplifie donc les inégalités de salaire... et cela, malgré l'existence de dispositifs de solidarité, liés aux enfants notamment, qui bénéficient le plus aux femmes.

## LA RETRAITE À POINTS, UNE RÉFORME RÉGRESSIVE ?

**C.M. :** Oui car un régime par points vise à ce que la pension d'une personne reflète au plus près la somme des cotisations versées pendant sa vie active. Il intègre une part bien plus faible de solidarité, donc assure moins de redistribution. C'est une logique d'individualisation. En prenant en compte l'ensemble

de la carrière, au lieu des 25 meilleures années pour le régime général ou des six derniers mois pour la fonction publique, un régime par points ne peut que faire baisser les pensions des personnes aux carrières heurtées, les femmes principalement, ainsi que celles de très nombreux fonctionnaires. Il intègre en effet les plus mauvaises années de salaire dans le calcul de la pension, alors qu'elles en sont éliminées actuellement. Chaque période non travaillée, temps partiel, congé parental, chômage fournirait peu ou pas de points, autant de manque à gagner pour la pension.

## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENSEIGNANTS ET LES ENSEIGNANTES ?

**C.M. :** Pour tenter de compenser la baisse de pension des fonctionnaires qui résulterait de cette réforme, il est prévu que leurs primes soient intégrées dans le calcul de la pension, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais rien ne garantit que cela suffise, tout dépend de leur montant. Dans de nombreux métiers, l'enseignement notamment, il n'y en a pas ou peu. Les femmes fonctionnaires perçoivent des primes significativement moins élevées que les hommes. Le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a reconnu que « la réforme peut créer des problèmes pour les enseignants ! »

## EN QUOI LES ENSEIGNANTES SERAIENT-ELLES PLUS IMPACTÉES ?

**C.M. :** Pour limiter un peu ces effets négatifs, le gouvernement envisage une augmentation des rémunérations sur la



**BIO**

**Christiane Marty** est ingénieure-chercheuse, militante alter-mondialiste et féministe au sein de l'association Attac et membre du bureau de la fondation Copernic.

© Amélie Laurin

base d'une augmentation des indemnités ou des parts variables de rémunération. Mais ce sont des dispositifs qui sont défavorables aux femmes du fait de leur temps global plus contraint.

## QU'EN SERAIT-IL DES DROITS FAMILIAUX ?

“La retraite à points, une logique d'individualisation.”

**C.M. :** Le gouvernement présente la réforme comme favorable aux femmes en annonçant qu'une majoration serait attribuée « dès le premier enfant ». Comme si cela n'existait pas aujourd'hui ! Il est prévu une majoration de pension de 5 % par enfant attribuée au choix à la mère ou au père, avec le

risque que les couples choisissent de l'attribuer aux pères du fait de leur pension généralement supérieure. Elle remplacerait à la fois la majoration de 10 % de la pension pour trois enfants et plus attribuée aux deux parents et les majorations de durée d'assurance par enfant. Dans la fonction publique, deux trimestres par enfant attribués à la mère au titre de la maternité, complétés éventuellement par une validation de période d'interruption d'activité pour l'un ou l'autre des parents. C'était quatre trimestres par enfant avant la réforme de 2003. Difficile de voir en quoi ce serait plus avantageux, surtout que les mères de trois enfants y perdent à coup sûr. Enfin les droits à la pension de réversion, 90 % des bénéficiaires sont des femmes, seraient fortement réduits.

PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE SOLUNTO

# LA PRÉVENTION MAE À L'ÉCOLE

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Semaine Nationale  
de  
Prévention  
À L'ÉCOLE

6<sup>ème</sup>  
ÉDITION

**Du 13 au 17 janvier 2020**

**Accidents de la vie courante  
et premiers secours.**

Enseignants, préparez votre  
intervention en classe.

*Support interactif*

**LE CLUB DES SUPER-HÉROS**



Votre kit d'animation  
à télécharger sur **mae.fr**

CYCLE 1



CYCLES 2 ET 3



**mae.fr**

Pour toute information, contactez la MAE  
de votre département ou le 02 32 83 60 00

**L'expertise MAE au service de la prévention.**

AP PREV SNP SNUIPP 11/19 – Fédération MAE SOLIDARITÉ, association à but non lucratif régie par la loi de 1901,  
sise 14 rue Moncey 75009 Paris – Crédit photo : MAE





mgen<sup>★</sup>

GRUPE **vyv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour ses valeurs solidaires, son authenticité mutualiste, l'accès aux soins de qualité et sa conception innovante de la protection qui intègre la prévoyance.

**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE  
DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.